

CG32(2017)29

19 avril 2017

Rapport d'activités du Congrès

(fin novembre 2016 à mars 2017)

Communication du Secrétaire Général du Congrès à l'occasion de la 1284ème réunion des Délégués des Ministres

Le 19 avril 2017

Mise en page : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Edition : avril 2017

TABLE DES MATIÈRES

Communication du Secrétaire général du Congrès	5
Introduction	10
I. AGENDA POLITIQUE.....	11
I. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS	13
A. 32 ^e SESSION DU CONGRÈS.....	13
B. BUREAU	14
C. LES CHAMBRES.....	15
D. LES COMMISSIONS	16
III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE.....	17
A. ACTIVITÉS DE MONITORING	17
B. MISSIONS D'ENQUÊTE	19
C. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES	20
IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES.....	21
A. RÉFUGIÉS ET MIGRANTS	21
B. DIALOGUE INTERCULTUREL.....	22
C. PARTICIPATION DES JEUNES	22
D. DROITS DES ENFANTS	23
E. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	23
F. ÉGALITÉ DES GENRE	24
G. INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE	24
H. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (ELDW)	24
I. DIVERS.....	25
V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE.....	26
A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL	26
B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	26
C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE) 26	
D. CENTRE NORD-SUD	27
VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS	27
VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLAN D'ACTION.....	28
ANNEXES.....	33
Annexe 1: 32 ^e Session (28-30 mars 2017)	33
Annexe 2: Communication de la Présidente du Congrès, Gudrun Mosler-Törnström, à la 32 ^e Session - 28 Mars 2017	34
Annexe 3 : Communication de Ioannis Kasoulides, Ministre des Affaires étrangères de Chypre et Président du Comité des Ministres.,	36
Annexe 4: Délégués jeunes	40
Annexe 5: Déclaration des maires et des élus locaux et régionaux des États membres du Conseil de l'Europe contre l'anti-tsiganisme.	43
Annexe 6 : Statuts de partenariat octroyés par le Bureau du Congrès	45

Communication du Secrétaire général du Congrès

1284^e réunion des Délégués des Ministres – 19 avril 2017

En plus des échanges de vues réguliers entre les Délégués et le Président du Congrès, j'ai le devoir et le plaisir d'informer les Délégués des Ministres deux fois par an sur les résultats de la Session du Congrès (en l'occurrence celle qui s'est tenue en mars), les travaux en cours et les conditions de travail du Congrès.

Le rapport d'activité, préparé pour accompagner la communication orale et disponible sur le site web du Congrès, couvre la période de cinq mois écoulée depuis fin novembre 2016. Il montre qu'à côté des sessions la plus grande partie des travaux est menée dans le cadre de missions de terrain et de programmes de coopération, au sein des commissions, dans la coordination avec le secteur intergouvernemental et avec nos partenaires extérieurs. Tous ces travaux produiront des résultats concrets à un stade ultérieur.

32^e Session (27-30 mars 2017)

Les deux sessions de 2017 ont pour thème général « Des politiques décentralisées pour une intégration réussie des migrants ».

Un recueil des textes (recommandations et résolutions) adoptés lors de la 32^e session, en mars, a comme d'habitude été adressé au Comité des Ministres. D'autres informations pertinentes figurent dans les exposés des motifs annexés aux textes adoptés.

Des ministres d'Estonie, de Finlande, d'Islande, de Malte, du Portugal et de Chypre ont pris part à la session. Leur présence montre l'utilité du dialogue politique pour donner des suites concrètes aux recommandations du Congrès dans le cadre des réformes entreprises par de nombreux États membres. Au nom du Congrès, j'aimerais remercier les ambassadeurs de ces États membres pour leur soutien à l'organisation des visites et échanges de vues avec des membres du Congrès.

La liste des 42 délégués des jeunes – venus d'autant d'États membres – qui ont pris part à la session figure également en annexe au rapport. Au cours de l'année, ils travailleront sur des projets spécifiques qui seront présentés lors de la session d'octobre. Les délégués des jeunes présenteront notamment aux conseils municipaux de leurs 42 communes la boîte à outils du Congrès contre la radicalisation. Ils proposeront aussi à ces conseils des projets interreligieux / interculturels et le Congrès facilitera leurs contacts avec les maires.

Les thèmes des rapports examinés lors de la session sont énumérés dans le rapport d'activité. Les principaux thèmes étaient les suivants :

Migration et intégration

Trois débats ont eu lieu :

- En plénière : « Le rôle des collectivités locales face aux migrations »
- À la Chambre des régions : « Les régions frontalières face aux flux migratoires »
- À la Chambre des pouvoirs locaux : « L'accueil des enfants migrants non accompagnés dans les villes européennes »

Le message qui est ressorti de ces débats est essentiellement celui-ci : les gouvernements des États membres devraient associer les collectivités locales et régionales en tant que partenaires stratégiques pour répondre aux défis et résoudre les problèmes découlant de l'accueil, du transit et de l'intégration de migrants et de réfugiés.

Les collectivités locales et régionales ont les connaissances ainsi que l'accès à la société civile indispensables pour l'accueil et l'intégration des migrants au niveau local.

Les problèmes et l'échec vis-à-vis des populations locales surviennent le plus souvent lorsque les communes et les régions ne sont pas impliquées suffisamment tôt et de manière significative.

Problèmes récurrents identifiés dans le cadre du suivi et de l'observation d'élections

Depuis 2010/2011 le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale prend la forme d'une évaluation régulière de la situation de la démocratie locale dans les 47 États membres. Ce suivi régulier de la démocratie locale et régionale et l'observation d'élections locales et régionales ont permis au Congrès d'identifier des tendances communes à plusieurs pays voire à l'ensemble du continent.

Lors de la session de mars, les membres du Congrès ont examiné et approuvé un rapport basé sur les constatations et les recommandations adoptées par le Congrès en matière de suivi et d'observation d'élections sur la période 2013-2016. Dans l'ensemble, les questions considérées comme des thèmes récurrents des activités de suivi sont plus ou moins les mêmes que celles qui étaient recensées lors de la période précédente 2010-2013.

Les dispositions de la Charte dont la bonne mise en œuvre pose problème aux autorités nationales (et parfois régionales, dans les pays fédéraux) concernent :

- Le caractère insuffisant des ressources financières des collectivités locales et régionales (article 9) ;
- La définition, l'allocation et l'exercice restreints des compétences locales (articles 3 et 4) ;
- Le manque de consultation, de la part du pouvoir central, avant d'adopter des réformes territoriales, de modifier l'attribution des compétences ou d'adopter d'autres législations ayant un impact sur les collectivités locales (article 4).

Outre ces « suspects habituels », les évaluations du Congrès ont fait apparaître deux nouveaux problèmes :

- Le premier concerne l'emploi des langues dans les collectivités locales. Le Congrès a décidé d'établir un rapport sur cette question, qui est non seulement d'ordre juridique mais tient surtout au fonctionnement concret et à l'interaction des collectivités locales avec leur population dans les communes et/ou régions plurilingues. Ce rapport est prévu pour 2018. En octobre 2017, la session examinera aussi un rapport sur le thème « Vingt-cinq années de Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ».
- Le deuxième de ces nouveaux problèmes récurrents concerne l'absence d'applicabilité directe de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les ordres juridiques internes. Il semble crucial au Congrès de rappeler aux États qu'en ratifiant un traité ils s'engagent à se conformer à ses dispositions. Ce principe est le fondement du droit international et de ce point de vue l'activité du Congrès relative aux problèmes récurrents est extrêmement utile.

Le Congrès s'adressera de nouveau au Comité des Ministres pour la tenue d'une réflexion sur la manière de traiter tous ces problèmes récurrents, qui constituent un véritable défi pour la démocratie dans les sociétés européennes et les États membres.

La démocratie locale n'est jamais acquise. Ses avancées doivent être défendues au quotidien. Les États membres sont confrontés à plusieurs défis, comme la corruption, les réformes territoriales et la redistribution des compétences. Le Congrès est convaincu que le principe de subsidiarité est le fil rouge qui doit guider l'action face à ces défis. Par ses travaux, le Congrès peut contribuer à traiter ces problèmes dans le cadre institutionnel du Conseil de l'Europe et au sein des États membres.

La mise en œuvre de la CEAL dans les États membres

Le rapport adopté lors de la session a pour conclusion principale que la CEAL est dans l'ensemble respectée dans les États membres. Les problèmes se posent principalement dans les pays où les droits de l'homme ne sont pas pleinement garantis et/ou respectés, ce qui montre une fois encore l'interdépendance des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Le Congrès continuera d'œuvrer dans ce domaine dans le cadre de ses contacts avec les gouvernements nationaux.

La démocratie locale en Turquie

Sur la base de deux visites d'enquête et de deux débats approfondis tenus en octobre 2016 et mars 2017, le Congrès a adopté un rapport assorti d'une recommandation et d'une résolution sur la situation des maires et conseillers municipaux de Turquie et, en particulier, la détention de maires élus et leur remplacement par des maires nommés par le pouvoir central (corapporteurs Anders Knape (Suède, PPE/CCE) et Leen Verbeek (Pays-Bas, SOC)).

Les principales conclusions du rapport adopté sont détaillées dans le rapport d'activité sous le point III.B.

Le Congrès demande aussi au Comité des Ministres d'inviter les autorités turques à prendre les mesures nécessaires pour garantir que les membres du Congrès et les membres turcs du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale puissent librement mener leurs travaux et se déplacer à cette fin.

Le Congrès se félicite, à cet égard, de la mise en place d'une procédure destinée à garantir que « toute personne qui coopère et interagit avec cette Organisation puisse le faire librement et en toute sécurité », comme l'a annoncé le Secrétaire Général Thorbjørn Jagland au sein de ce Comité le 5 avril 2017.

Travaux en cours

Droits de l'homme au niveau local

Dans le cadre du Plan d'action du Congrès pour les droits de l'homme, un comité d'experts travaille actuellement à l'élaboration d'un Manuel des droits de l'homme à l'usage des collectivités locales, et un Colloque international sur les défis liés à la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau local se tiendra à Middelburg, aux Pays-Bas, le 3 octobre 2017.

Lutter contre la corruption et promouvoir l'éthique

Dans le prolongement du thème des sessions de 2016 « Transparence et éthique », le Congrès a poursuivi ses travaux concernant la lutte contre la corruption et la promotion de l'éthique, en pleine complémentarité avec l'action du Conseil de l'Europe.

Les travaux sont menés en coopération étroite avec le GRECO, et une conférence conjointe a été organisée au début de l'année avec le Comité des Régions. Des rapports sont en préparation sur les thèmes suivants : la passation de marchés ; la protection des lanceurs d'alerte ; le népotisme (recrutement de personnel), les conflits d'intérêt ; la révision du Code de conduite relatif à l'intégrité politique des élus locaux et régionaux.

Le Code de conduite européen de 1999 relatif à l'intégrité politique des élus locaux et régionaux fait actuellement l'objet d'une actualisation de son contenu.

Dans le cadre des discussions actuelles concernant les allégations de corruption, les dispositions pertinentes des Règles et procédures du Congrès (articles 60 et 61) et les procédures en cas de « non-conformité avec les principes du CdE » et d'« action susceptible de porter atteinte à la réputation et à l'intégrité du Congrès » ont été rappelées aux membres du Congrès.

Partenariat pour la démocratie locale

En complément de la politique du voisinage du Conseil de l'Europe, le Congrès a intensifié sa coopération avec la Tunisie et le Maroc. Des délégations à haut niveau de ces deux pays ont pris part à la session, et le statut de Partenaire pour la démocratie locale a été accordé conjointement aux autorités nationales et aux associations d'élus de collectivités locales. Le Congrès accompagnera les deux pays lors des réformes actuelles et à venir en faveur de la démocratie locale.

Le Congrès est prêt à observer les élections locales qui auront lieu en Tunisie cette année, s'il est invité à le faire et si un financement extrabudgétaire est disponible.

Le Congrès tiendra régulièrement le Comité des Ministres et ses groupes de rapporteurs (GR-EXT et GR-DEM) informés de ses activités dans ces deux pays.

Activités de coopération

Des activités de coopération concrètes sont organisées dans le cadre des Plans d'action du Conseil de l'Europe. Elles sont détaillées dans le rapport d'activité.

Dix ans du Mémorandum d'accord entre le CdE et l'UE :

Le Congrès dispose d'une nouvelle base pour sa coopération à haut niveau avec le Comité des Régions : une réunion annuelle « 3 + 3 » (le Président et les deux Présidents des chambres du Congrès et le Président, le premier Vice-Président et le Président de la commission CIVEX pour le CdR), en plus des réunions régulières des Secrétaires généraux.

L'objectif est d'éviter les doublons d'activités et de créer des synergies. Le Congrès invite le CdR à participer à l'observation d'élections et le CdR associe le Congrès à la Task Force sur l'Ukraine et invite les rapporteurs du Congrès à présenter les conclusions de leurs rapports de suivi aux commissions du CdR.

Une conférence conjointe sur la lutte contre la corruption a été organisée le 28 février 2017 à Bruxelles. Les résultats de cette conférence et d'autres informations sur la coopération entre les deux institutions représentatives des collectivités locales et régionales seront présentés aux ambassadeurs et aux membres du Parlement européen le 5 juillet à Strasbourg, lors d'un événement conjoint organisé par la délégation de l'UE auprès du CdE et le Congrès.

Conditions de travail / Budget et ressources

Le Congrès a entrepris sa réforme en 2010, en complément de celle du Conseil de l'Europe menée à l'initiative du Secrétaire Général Jagland.

Les travaux du Congrès s'inspirent de ses priorités pour 2017-2020 adoptées en octobre 2016 et des défis pour l'Organisation et pour l'Europe tels qu'examinés par le Comité des Ministres et recensés par le Secrétaire Général dans ses rapports annuels.

Le Congrès met en œuvre la dimension locale indispensable pour combattre la radicalisation, créer des sociétés inclusives et garantir une société civile durable constitutive d'États démocratiquement résilients. Il s'est employé à mettre en œuvre les priorités du Conseil de l'Europe au niveau local. Il a été salué pour cet effort et encouragé à le poursuivre. Le soutien dont il bénéficie ne se reflète pas dans les chiffres du budget.

Pour remplir convenablement ses missions, le Congrès doit disposer de ressources appropriées. Ses besoins sont détaillés dans le rapport et la recommandation adoptés lors de la session.

Ce rapport fait apparaître une diminution de la part du budget du Congrès dans le budget du CdE depuis 2010 : de 2,9 % en 2010 à 2,7 % en 2017.

Les membres du Congrès demandent à revenir à 3 % du budget du Conseil de l'Europe afin d'agir utilement et de rester en mesure de contribuer à l'action de l'Organisation.

Outre les ressources du budget ordinaire, des contributions volontaires sont nécessaires pour :

- L'Alliance des Villes et des Régions pour l'inclusion des Roms ;
- L'observation d'élections en Tunisie ;
- Le Plan d'action du Congrès pour les droits de l'homme ;
- La lutte contre la radicalisation.

Introduction

Ce rapport couvre la période allant de fin novembre 2016 à début avril 2017. Son but est de donner un aperçu des activités du Congrès durant cette période, y compris la première session plénière de 2017. Ce rapport est présenté avec la communication du Secrétaire Général du Congrès, Andreas Kiefer, aux délégués du Comité des ministres le 19 avril. Il est disponible sur le site du Congrès, dans un dossier consacré au dialogue politique du Congrès avec les gouvernements nationaux:

<http://bit.ly/congrès-dialogue-politique>

Le 10 décembre 2016 Jean-Claude Frécon, ancien Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est décédé et plusieurs hommages lui ont été rendus, notamment au Comité des Ministres en décembre 2017, pendant la session de l'Assemblée parlementaire en janvier 2017 et pendant la session du Congrès en mars 2017

Jean-Claude Frécon, Président du Congrès entre octobre 2014 et octobre 2016, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et Sénateur français, est décédé à la suite d'un malaise cardiaque à l'âge de 72 ans. La Présidente du Congrès, Gudrun Mosler-Törnström, a transmis au nom de tous les membres du Congrès, ses condoléances à sa famille et à ses proches. Elle a salué l'engagement sans limites de ce "grand militant de la démocratie locale" en soulignant que "Nous perdons, non seulement un grand Président de notre assemblée, mais aussi un ami très cher que nous aimions tous"

S'exprimant au nom de la présidente du Congrès lors des obsèques de Jean-Claude Frécon en l'Eglise de Pouilly-Les-Feurs, le 13 décembre 2016, Andreas Kiefer, Secrétaire Général du Congrès, a déclaré «J'ai vu Jean-Claude Frécon pour la dernière fois à Strasbourg le 2 décembre 2016. Il quittait la réunion du Bureau du Congrès en courant pour se rendre au Conseil municipal de Pouilly les Feurs. Tout l'engagement de Jean-Claude est résumé dans ce départ d'une des capitales de l'Europe au village de Pouilly où étaient ses racines. C'était le perpétuel grand écart de ce militant européen resté profondément ancré dans la terre de France. C'était le sens de sa vie, oscillant sans cesse entre l'engagement européen, national et local, et je crois pouvoir dire que c'est dans le local que Jean-Claude a puisé toute l'énergie de son engagement national et européen. Son départ est une grande perte pour nous tous, qui le connaissions non seulement comme un collègue chaleureux mais aussi comme un ami fidèle et enthousiaste»

I. AGENDA POLITIQUE

Echange de vues entre la Présidente du Congrès et les Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe Strasbourg, 11 janvier 2017

Dans le premier échange de vues depuis son élection en octobre 2016, la présidente du Congrès, Gudrun Mosler-Törnström a indiqué que la démocratie locale au Conseil de l'Europe avait 60 ans cette année. En effet la Conférence des Pouvoirs Locaux du Conseil de l'Europe - prédécesseur du Congrès - a tenu sa première session à Strasbourg Le 12 janvier 1957 et elle a rappelé que 1957 était aussi l'année de la signature des traités de Rome et de la création des Communautés européennes. Elle a souligné que le Congrès a gagné en maturité politique et en capacité opérationnelle et est devenu un partenaire fiable et un soutien précieux pour les gouvernements nationaux et les politiques publiques Elle a renouvelé son message aux autorités nationales que les autorités locales doivent être associées à part entière pour relever les défis actuels et devraient être consultées et impliquées dans l'élaboration des politiques nationales.

Visite officielle de la Présidente du Congrès en Serbie 11-14 janvier 2017

Sur invitation du Premier Ministre Serbe Aleksandar Vučić, la Présidente du Congrès s'est rendue à Belgrade, Novi Sad et Indija, accompagnée du Secrétaire général du Congrès, Andreas Kiefer. Ils ont eu des entretiens à haut niveau avec le premier Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Ivica Dačić, avec le ministre de l'Administration publique et de l'Autonomie locale, Ana Brnabić, et avec le maire de Belgrade, Siniša Mali. Les discussions ont notamment porté sur les réformes actuelles de l'autonomie locale et sur la stratégie de décentralisation, deux projets mis en œuvre avec le soutien du Conseil de l'Europe et du Congrès. La Présidente du Congrès a également rencontré la délégation de la Serbie au Congrès et participé à un débat à la faculté de droit de l'université de Belgrade.

Le chef de l'exécutif de la province autonome de Voïvodine, Igor Mirović, a présenté les politiques mises en œuvre en matière de protection des minorités, d'égalité entre les femmes et les hommes et de participation des citoyens dans ce territoire autonome du nord de la Serbie. Les discussions tenues à Novi Sad et Indija avec les maires, Milos Vučević et Vladimir Gak, et avec des conseillers municipaux, ont confirmé l'image d'une région innovante et moderne, à l'écoute de la population. La visite officielle s'est terminée par un échange avec des responsables de l'Alliance nationale pour le développement économique local (NALED), consacré à des formes novatrices d'administration et de gouvernance locales en Serbie et dans les Balkans.

Rencontre entre la Présidente du Congrès et le Président de Chypre Strasbourg, 24 janvier 2017

En marge de la première partie de session de l'Assemblée parlementaire, la Présidente du Congrès, s'est entretenue avec le Président de Chypre, Nicos Anastasiade, en présence de Ioannis Kasoulides, Ministre chypriote des Affaires étrangères et Président du Comité des Ministres. Réaffirmant sa confiance dans les vertus de la subsidiarité, le Président a déclaré que Chypre allait entreprendre les réformes nécessaires pour renforcer sa démocratie locale et se félicitait de pouvoir bénéficier de l'expertise du Congrès à cet égard. Mme Mosler-Törnström a rappelé que le Congrès a adopté un rapport sur la situation de la démocratie locale et régionale à Chypre en octobre 2016 après une visite de suivi dans le pays et était disposé à apporter son soutien dans la mise en œuvre de ces recommandations.

Réunion du Groupe de Haut Niveau entre le Congrès et le Comité européen des Régions Paris, 31 janvier 2017

La réunion du Groupe de Haut Niveau s'inscrit dans le cadre de la coopération entre les deux institutions et vise à définir les priorités thématiques qui devront être mises en œuvre en 2017. Sous la présidence de Gudrun Mosler-Törnström, et de Markku Markkula, respectivement Présidents du

Congrès et du Comité européen des Régions, les participants ont tenu un échange de vues sur la situation au niveau local et régional en Turquie, Ukraine et Pologne. Ils ont également fait le point sur la décentralisation en Ukraine. Gudrun Mosler-Törnström a salué l'implication du Congrès dans les travaux de la Task-Force mise en place par le Comité des Régions pour soutenir le processus de réforme dans le pays. Les deux institutions renforceront également leur collaboration à travers les activités de la Conférence des autorités locales et régionales du Partenariat oriental (CORLEAP). A cet égard, le Congrès a salué les efforts du Comité des Régions dans la promotion d'outils et de rapports sur le rôle et les responsabilités des maires et conseillers locaux dans les pays du Partenariat Oriental

Déclaration de la Présidente du Congrès sur la réintégration du Maroc au sein de l'Union Africaine

1^{er} février 2017

« Le Royaume du Maroc s'est récemment engagé dans le chantier ambitieux de la régionalisation, de la décentralisation, et du renforcement de la gouvernance démocratique locale et régionale, auquel le Congrès a apporté sa contribution. Dans ce contexte, je salue la réintégration du Maroc au sein de l'Union Africaine après 33 ans d'absence,» a déclaré la présidente du Congrès Gudrun Mosler-Törnström, le 1er février 2017. « Le Congrès se tient prêt à accompagner le Maroc ainsi que les autres pays de l'Union Africaine avec son expertise et ses propres outils, tels que la Charte européenne de l'autonomie locale, et espère voir le Maroc accéder très prochainement au statut de Partenaire pour la Démocratie Locale, établi par le Congrès en octobre 2014, » a-t-elle ajouté.

Rencontres bilatérales de la Présidente avec les autorités chypriotes

Nicosie, 9 février 2017

Lors des rencontres bilatérales qui se sont tenues avant la réunion du Bureau dans le cadre de la présidence de Chypre du Comité des Ministres, la Présidente du Congrès a rencontré le président de la Chambre des représentants, Demetris Syllouris, le ministre des Affaires étrangères, Ioannis Kasoulides, le maire de Nicosie, Constantinos Yiorkadjis, et le vice-ministre de l'Intérieur, Ionas Nicolaou, ainsi que le président de l'Union des communautés rurales de Chypre, Andreas Kitromilides, et le président de l'Union des municipalités de Chypre, Alexis Galanos. Ils ont principalement examiné la situation de la démocratie locale et de sa réforme.

La Présidente a souligné que le Congrès était prêt à soutenir les autorités et les associations nationales chypriotes dans ce processus, en vue de renforcer la démocratie locale dans le pays. La Présidente a appris que le projet de loi relative à la réforme administrative, actuellement examiné par le Parlement, vise à réduire le nombre des municipalités et à fusionner les communautés, les municipalités et les services pour faire des économies d'échelle, à renforcer l'autonomie des collectivités locales, à améliorer leur financement et à étoffer la prestation de leurs services aux citoyens. Le rapport sur la situation de la démocratie locale à Chypre, adopté par le Congrès en octobre 2016, a été pris en compte pour l'élaboration de ce projet de loi.

Déclaration de la Présidente du Congrès sur la Géorgie

Strasbourg, 21 mars 2017

Réagissant aux récents événements électoraux en Géorgie, la Présidente du Congrès a déclaré : « Les autorités « de fait » de la région d'Abkhazie en Géorgie viennent d'organiser des élections. Dans le même temps, le « Président » autoproclamé d'Ossétie du Sud annonce un référendum pour le mois d'avril sur le nom à donner à cette région. Ces initiatives sont illégales et n'aideront en rien au rétablissement de la légitime souveraineté de la Géorgie sur ces deux régions, elles contribueront seulement à plus d'isolement de ces régions vis-à-vis de la communauté internationale ». Elle a conclu que le Congrès a toujours marqué son attachement à l'intégrité territoriale des états et il pense que cette intégrité est la garantie première d'un développement positif de la dimension régionale dans les pays.

I. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS

A. 32^e SESSION DU CONGRÈS

Le Congrès a placé ses deux sessions 2017 sous le thème « Des politiques décentralisées pour une intégration réussie des migrants ».

La première session de l'année, du 28 au 30 mars, comportait plusieurs débats portant sur le rôle des collectivités locales face aux migrations, sur l'accueil des enfants migrants non accompagnés dans les villes européennes et sur la gestion des flux migratoires par les régions frontalières (voir IV A.).

A l'ordre du jour, figuraient également des débats thématiques sur « la qualité de la participation démocratique au niveau régional », sur « le rôle de la politique et du travail de jeunesse dans la transition vers l'autonomie et la vie professionnelle au niveau local et régional », sur « le développement des droits de l'homme aux niveaux local et régional » et sur « le libre accès aux données pour l'amélioration des services publics ».

Lors d'un débat sur la « lutte contre l'anti-tsiganisme », les membres du Congrès ont été invités à signer une « Déclaration des maires et des élus locaux et régionaux des États membres du Conseil de l'Europe contre l'anti-tsiganisme » (voir IV. G.)

Des discours ont également été prononcés par des représentants de délégations du Maroc et de la Tunisie sur la question du Partenariat Sud-Méditerranéen du Congrès. Les deux délégations ont eu auparavant une rencontre avec la Présidente du Congrès, les Présidents des deux Chambres et le rapporteur thématique sur le partenariat Sud-Med ainsi qu'un échange de vues avec les membres du Congrès. Leur participation en tant qu'invités à cette session devrait être la première étape sur la voie de l'obtention du statut de Partenaire pour la démocratie locale, que le Congrès a établi en octobre 2014 (voir VII).

Des rapports sur la situation de la démocratie locale et/ou régionale en Estonie, en Finlande, en Islande et à Malte ont été débattus en présence de Mihhail Korb, Ministre de l'Administration publique d'Estonie, de Jari Partanen Secrétaire d'Etat au Ministère des Communes et des Réformes de Finlande, de Jón Gunnarsson, Ministre des transports et de l'administration locale de l'Islande et de Stefan Buontempo, Secrétaire parlementaire chargé de l'administration locale de Malte.

Des rapports sur les élections en Bosnie-Herzégovine ainsi qu'un rapport sur la mission d'information électorale du Congrès dans l'Unité territoriale Autonome de Gagaouzie et une liste de critères en matière de prévention de l'utilisation abusive de ressources administratives dans le cadre des processus électoraux au niveau local et régional ont été examinés par ailleurs.

La mission d'enquête du Congrès sur la situation des élus locaux en Turquie a été discutée et une résolution et une recommandation sur la situation des maires et conseillers en Turquie, notamment en ce qui concerne la détention des maires élus et leur remplacement par les maires nommés par les autorités centrales ont été adoptées (voir III B.).

Cette session a été l'occasion de faire un bilan de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale par les 47 États membres à travers, d'une part, une analyse comparative de son application, et, d'autre part, un rapport sur les problèmes récurrents recensés lors des évaluations consécutives aux missions de suivi et d'observation d'élections, entre 2010 et 2016.

Ioannis Kasoulides, Ministre des Affaires étrangères de Chypre et Président du Comité des Ministres et Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ont également tenu des échanges de vues avec les membres du Congrès.

Ioannis Kasoulides, a indiqué que Chypre envisage actuellement de réformer son administration locale et a rappelé l'adoption par le Congrès, en octobre 2016, de sa Recommandation sur la démocratie locale à Chypre. Il a également souligné les nombreux points de convergence entre les priorités chypriotes et celles du Congrès, en particulier la lutte contre la radicalisation, l'intégration des réfugiés et des migrants, et la lutte contre l'antitsiganisme. Il a, par ailleurs, évoqué la situation de crise en Turquie suite au coup d'Etat manqué de juillet 2016 et a souligné la volonté de la présidence

chypriote « d'aider les autorités turques, tout en assurant le respect de nos normes communes en ce qui concerne les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit ».

Thorbjørn Jagland a rappelé que les autorités locales et régionales constituent un rouage majeur de l'action du Conseil de l'Europe visant à renforcer les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie sur l'ensemble du continent. Le Secrétaire Général a insisté sur le rôle clé du Congrès dans la recherche de réponses pragmatiques aux problèmes que doit résoudre l'Europe concernant, en particulier, les droits de l'homme à l'échelle locale, les questions interculturelles et la promotion de l'intégration des migrants. Il a souligné la nécessité de garantir les droits de vote des personnes déplacées et signalé la situation préoccupante des mineurs réfugiés non accompagnés qui « plus que n'importe qui ont droit à la protection et à l'éducation ».

Durant la Session, le Congrès a également accueilli 42 délégués jeunes de 42 pays pour participer à ses travaux (voir IV.B.) et il a marqué le 10e anniversaire de la Semaine européenne de l'autonomie locale voir (IV.H.)

La revue annuelle du Congrès «Etat du Congrès 2016» ainsi qu'une publication pour marquer le 60e anniversaire de la première réunion, le 12 janvier 1957, de la « Conférence européenne des Autorités locales », prédécesseur du Congrès, ont été diffusés auprès des participants à la Session.

B. BUREAU

Strasbourg, 1-2 décembre 2016.

Le Bureau a approuvé le projet d'ordre du jour de la 32ème Session du Congrès (28-30 mars 2017), les mandats des commissions, ainsi que la contribution du Congrès à la présidence chypriote du Comité des Ministres. Les membres du Bureau ont également désigné les rapporteurs du Bureau, ainsi que les porte-paroles thématiques pour la période 2017-2018. Par ailleurs, ils ont tenu un large échange de vues avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, notamment sur les relations avec la Turquie, la Fédération de Russie et l'Ukraine.

Le Bureau a également entendu le président du Groupe d'experts indépendants (GIE), Angel Manuel Moreno Molina, et il a examiné, en particulier, le travail du GIE dans le cadre des missions de monitoring et d'observation des élections. Enfin, le Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions roms, Valeriu Nicolae, a présenté le projet 'Dosta! & UEFA Respect' une campagne menée afin de combattre le racisme dans les stades de football. A l'issue de la réunion, les membres du Bureau ont revêtu le t-shirt de la Campagne pour symboliser leur engagement contre les discriminations envers les Roms.

Nicosie 10 février 2017

Les membres du Bureau du Congrès se sont réunis à Nicosie dans le cadre de la Présidence chypriote du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. A l'ordre du jour de la réunion figuraient notamment la préparation de la 32e session, les changements dans les délégations nationales et les possibilités de coopération avec les pays du Sud de la Méditerranée - Partenariat Sud-Med –ainsi que l'observation des élections locales en Finlande et la situation en Turquie et en Ukraine. Les membres ont approuvé également des projets de texte pour présentation à la session de mars, sur le budget et les ressources du Congrès pour l'exercice biennal 2018-2019 et sur la révision de l'article 64 des Règles et procédures. D'autres nominations de rapporteurs du Bureau et de porte-paroles thématiques du Congrès ont été faites et le Bureau a examiné individuellement cinq demandes de partenariat avec le Congrès et a décidé de leur accorder des conditions spécifiques dans chaque cas.

Strasbourg, 27 and 30 March 2017

Le Bureau s'est réuni deux fois dans le cadre de la 32ème session du Congrès. En plus d'examiner les derniers aspects de la session, d'approuver les changements dans les délégations nationales et la résolution sur les pouvoirs des membres, le Bureau a discuté de la situation en Turquie, des activités

de coopération du Congrès et des dernières réunions des commissions et a approuvé de nouveaux mandats. Le Bureau a également reçu des informations détaillées sur l'évolution budgétaire du Congrès entre 2010 et 2017, a examiné et accordé deux nouvelles demandes de statut de partenariat et a accepté en principe une mission d'évaluation réduite pour observer les élections du Conseil municipal d'Erevan (Arménie) .

C. LES CHAMBRES

La Chambre des pouvoirs locaux

La Chambre des pouvoirs locaux a tenu sa 32^e session le 29 mars 2017. Dans sa communication, le Président de la Chambre Anders Knape, a mis en avant la collaboration de la Chambre avec les associations nationales et le dialogue politique général concernant le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale ainsi que l'observation des élections locales. Il a également souligné que, dans un contexte d'afflux sans précédent de réfugiés, les villes étaient en première ligne et devaient assurer l'accueil et l'intégration des migrants. Il a, par ailleurs, salué les actions du Congrès en matière de lutte contre la corruption à l'échelon local et notamment l'élaboration d'un nouveau code de conduite à l'intention des élus locaux et des fonctionnaires ainsi que la collaboration avec le Comité européen des Régions sur les questions de corruption.

La Chambre a tenu un débat sur « l'accueil des enfants migrants non accompagnés dans les villes européennes » (voir IV.A.)

La Chambre a également examiné un rapport et une recommandation sur la démocratie locale à Malte en présence de Stefan Buontempo, secrétaire parlementaire à l'administration locale de Malte et en Islande, en présence du ministre des Transports et du gouvernement local d'Islande, Jon Gunnarsson (voir III. A.)

La Chambre des Régions

La Chambre des régions a tenu sa 32^e session à Strasbourg le 29 mars 2017. Dans sa communication, la présidente de la Chambre, Gunn-Marit Helgesen, a mis en avant le rôle du Congrès dans la promotion de la régionalisation et de l'autonomie régionale pour concourir à la stabilité démocratique. Elle a souligné la nécessité de renforcer la complémentarité et les synergies entre les régions et les autres niveaux de gouvernement afin d'offrir de bons services aux citoyens, bâtir des économies solides et garantir un accès équitable aux droits sociaux et culturels. Elle s'est également engagée à maintenir les liens étroits entre la Chambre et les associations européennes représentant les régions d'Europe.

La session de la Chambre s'est articulée autour de trois points: « Démocratie directe / démocratie électronique » ; « Les régions frontalières face aux flux migratoires » et un point d'information sur la mission électorale du Congrès qui s'est déroulée du 17 au 21 novembre 2016 dans l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie (République de Moldova).

Lors du premier débat, les orateurs invités et les membres de la Chambre ont présenté des exemples concrets de la manière dont les régions peuvent adopter des dispositions légales et lancer des initiatives visant à promouvoir et à garantir la participation des citoyens. Le « Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel » du Conseil de l'Europe et les avis de la Commission de Venise sur la participation publique, les référendums et les initiatives populaires ont inspiré la teneur des lois régionales sur la participation citoyenne. Afin d'améliorer la qualité de la participation démocratique au niveau régional, les intervenants ont souligné l'urgence pour les régions d'élargir la participation et de mieux tenir compte de l'opinion publique, en garantissant des règles transparentes et efficaces pour les instruments de la démocratie électronique. Plusieurs représentants des Conseils régionaux de la jeunesse, invités en tant qu'orateurs, sont intervenus dans le débat.

La Chambre a tenu une Table Ronde sur « Les régions frontalières face aux flux migratoires » (voir IV.A.)

D. LES COMMISSIONS

La Commission de monitoring

La Commission du monitoring s'est réunie à Athènes (Grèce) le 16 février 2017. Kostas Poulakis, Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, Georges Patoulis, Président de l'Union Centrale des Municipalités de Grèce (KEDE), et Michalis Angelopoulos, vice-président du Congrès, maire de l'île de Samos et président de la délégation grecque auprès du Congrès, se sont adressés aux participants avant l'ouverture de la réunion par le Président de la Commission Leendert Verbeek (Pays-Bas, SOC)

A l'ordre du jour de la réunion figuraient des rapports sur la situation de la démocratie territoriale en Finlande, Islande, Estonie, et à Malte, et sur l'observation des élections en Bosnie-Herzégovine, ainsi que sur la mission d'enquête menée en Turquie, les questions récurrentes relatives à la situation de la démocratie territoriale en Europe et la liste des critères permettant d'évaluer le respect des normes et bonnes pratiques internationales pour prévenir l'utilisation abusive de ressources administratives dans le cadre des processus électoraux au niveau local et régional.

Les participants ont également examiné un rapport sur le rôle des collectivités locales face aux migrations, le plan de travail 2016-2017 sur les droits de l'homme au niveau local et régional,

La Commission s'est réunie à nouveau le 28 mars à Strasbourg lors de la 32ème session. Elle a discuté de la situation de la démocratie locale en Pologne et a décidé de réexaminer cette question à l'occasion de la prochaine réunion en vue d'envisager une éventuelle visite d'enquête. La Commission a également pris note d'un rapport d'information sur la mission d'observation des élections de l'Assemblée populaire de l'Unité territoriale autonome de Gagauzia en République de Moldova, tenue le 20 novembre 2016. Une présentation générale sur la Charte européenne sur l'autonomie locale a également été faite pour les membres de la Commission.

La prochaine réunion de la Commission se tiendra à Karkyv (Ukraine).

Commission de la gouvernance

Lors de sa réunion du 28 mars à Strasbourg, la Commission de la gouvernance a élu, par acclamation, Robert Saunders (Royaume-Uni, ECR) en tant que cinquième vice-président.

Sous la présidence de Jean-Louis Testud (France, PPE/CCE), la Commission a examiné un rapport sur «Un avenir meilleur pour les régions rurales européennes», qui examine la variété des situations dans les zones rurales et donne un aperçu de l'évolution des politiques rurales et des principaux défis auxquels sont confrontées de nombreuses zones rurales. Dans le cadre de cet examen, la Commission a eu un échange de vues avec Vanik Berberian, Président de l'Association des maires ruraux de France. Les versions définitives du projet de rapport, de résolution et de recommandation seront examinées, en vue de leur approbation, par la Commission lors de sa prochaine réunion le 4 mai 2017.

La Commission a ensuite discuté plusieurs textes préparés dans le cadre de la feuille de route du Congrès pour la prévention de la corruption et la promotion de l'éthique publique aux niveaux local et régional. Il a ainsi examiné un projet de rapport intitulé «Rendre les marchés publics transparents au niveau local et régional», qui explore la nature de la corruption dans les collectivités locales, identifie les risques systémiques de corruption dans le secteur des approvisionnements et propose des recommandations politiques pour réduire l'exposition à ces risques.

Elle a également examiné un avant-projet de rapport sur « La protection des lanceurs d'alerte », qui examine la protection des lanceurs d'alerte en Europe et ses applications potentielles aux niveaux local et régional. En particulier, le rapport examine l'applicabilité des recommandations du Comité des ministres de 2014 sur ce sujet dans un contexte local et régional. La Commission a également examiné deux avant-projets de rapport, sur « Le népotisme (recrutement du personnel) » et sur la « Révision du code de conduite européen relatif à l'intégrité politique des élus locaux et régionaux ».

Enfin, La Commission a approuvé un projet de mandat pour un rapport sur «Une répartition juste de l'imposition dans les zones transfrontalières».

Les prochaines réunions de la Commission se tiendront le 4 mai 2017 à Eupen (Belgique) et les 18 et 19 octobre 2017, à Strasbourg, lors de la 33e session.

La Commission des questions d'actualité

La Commission des questions d'actualité s'est réunie à Venise (Italie) le 9 mars 2017 sous la présidence de Gabriele Neff (Allemagne, GILD). Simone Venturini, Maire Adjoint de la Ville de Venise en charge de la cohésion sociale et du travail, s'est adressé aux participants avant l'ouverture de la réunion.

La Commission a examiné et révisé son rapport intitulé «De la réception à l'intégration: le rôle des autorités locales et régionales face à la migration» et a adopté le rapport «Forever young? Le rôle des politiques de jeunesse et du travail des jeunes aux niveaux local et régional pour soutenir la transition des jeunes vers l'autonomie et la vie professionnelle ». Elle a reçu une information sur l'avancement du rapport sur les langues régionales et minoritaires en Europe qui sera à l'ordre du jour de la 33ème session du Congrès en octobre 2017.

La Commission a également discuté de la situation des Roms et gens du Voyage en vue d'approuver une résolution sur la Charte révisée des "partis politiques européens pour une société non raciste" et une déclaration contre l'anti-tsiganisme devant être ouverte à la signature des maires et des élus locaux et régionaux dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe.

La Commission s'est réunie à nouveau le 28 mars à Strasbourg lors de la 32ème session et a entendu une présentation sur l'Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les itinéraires culturels et l'intérêt de ces routes en termes de développement territorial.

La prochaine réunion se tiendra à Belgrade (Serbie) le 14 juin 2017.

III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

A. ACTIVITÉS DE MONITORING

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a pour mission essentielle d'assurer un suivi efficace de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres en évaluant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée en 1985.

Dans le cadre de cette évaluation, le Congrès a effectué trois visites de suivi et adopté quatre recommandations entre novembre 2016 et fin mars 2017.

Visites de suivi

Suisse

23-25 janvier 2017

La délégation du Congrès a examiné la situation de la démocratie locale et régionale à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale que le pays a ratifiée en 2005. Les co-rapporteurs Marc Cools (Belgique, GILD) et Dorin Chirtoaca (République de Moldova, PPE/CCE), se sont intéressés principalement aux développements intervenus depuis la première visite de suivi du Congrès en mai 2009. Des rencontres à haut niveau ont eu lieu, notamment avec le Ministre fédéral du département des Finances, Ueli Maurer et le Président du Conseil des Etats de Suisse, Ivo Bischofberger. La délégation a également rencontré des représentants des autorités locales et régionales des villes de Berne, Zurich et Oetwil an der Limmat, ainsi que des représentants du Canton de Zurich et du Canton du Jura, notamment Alec Von Graffenried, Maire de Berne, Corine Mauch, Maire de Zurich et Vice-Présidente de l'Union des villes suisses, Paul Studer, Maire et Président du Conseil communal d'Oetwil an der Limmat et Nathalie Barthoulot, Présidente du Gouvernement jurassien et ministre de l'intérieur.

Serbie

28 février – 2 mars 2017

La délégation du Congrès a examiné la situation de la démocratie locale et régionale à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale que le pays a ratifiée en 2007. Les co-rapporteurs Lucia Kroon (Pays-Bas, PPE-CCE) et Sören Schumacher (Allemagne, SOC), se sont principalement intéressés aux développements intervenus depuis la première visite de suivi du Congrès en juin 2010. Des rencontres à haut niveau étaient prévues, notamment avec le Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique et de l'autonomie locale, Željko Ožegović ainsi que le Secrétaire d'Etat aux Finances, en charge des affaires de l'Union européenne, Jelena Stojovic. La délégation a également rencontré des représentants des autorités locales et régionales ainsi que des représentants de la Province autonome du Vojvodine, notamment Nihat Bisevac, Maire de Novi Pazar, Miloš Vučević, Maire de Novi Sad, et Milan Garašević, Maire de la municipalité de Kovačica.

Italie

21-23 mars 2017

La délégation du Congrès a examiné la situation de la démocratie locale et régionale à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale que le pays a ratifiée en 1990. Les co-rapporteurs Jakob Wienen (Pays-Bas, PPE-CCE) et Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD), se sont penchés sur les développements intervenus depuis l'adoption de la dernière recommandation du Congrès sur la démocratie locale et régionale en Italie en mars 2013. Des rencontres à haut niveau ont eu lieu, notamment avec le Ministre des affaires et de l'autonomie régionales, Enrico Costa, le Sous-Secrétaire du Ministre de l'Intérieur, Gianpiero Bocci, et le Sous-Secrétaire de l'économie et des finances, Paolo Baretta.

Recommandations adoptées

Islande

Lors de la 32^e session, le Congrès a adopté la Recommandation 402(2017) sur l'état de la démocratie locale dans ce pays suite à une visite de monitoring effectuée en juin 2016. Il s'agit du deuxième rapport de monitoring depuis la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale par l'Islande en 1991. Présenté par les co-rapporteurs Jakob Wienen (Pays-Bas, PPE/CCE) et Zdenek Broz (République tchèque, CRE), le texte souligne le niveau très positif de démocratie locale en Islande. Le rapport salue les récents progrès accomplis tels que la promotion de la participation des collectivités locales à la prise de décision nationale et une participation citoyenne accrues au sein des collectivités locales. Toutefois, le rapport attire l'attention sur de possibles améliorations, notamment un partage plus clair des responsabilités entre les autorités centrales et locales ou l'applicabilité directe de la Charte dans l'ordre juridique interne.

Malte

Lors de la 32^e session, le Congrès a adopté la Recommandation 400(2017) sur l'état de la démocratie locale dans ce pays suite à une visite de monitoring effectuée du 22 au 24 novembre 2016. Il s'agit du troisième rapport de monitoring depuis la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale par Malte en 1993. Le rapport préparé par les co-rapporteurs Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD) et Risto Rautava (Finlande, PPE-CCE) relève certains amendements à la législation Maltaise améliorant la démocratie locale, adoptés depuis la dernière visite officielle de monitoring en 2010. Mais il fait état de nombreux défis de non-conformité avec les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Congrès est particulièrement préoccupé par l'absence de reconnaissance explicite ou directe du principe de l'autonomie locale dans la législation nationale et dans la Constitution maltaise. Le rapport souligne également l'implication excessive du gouvernement central dans les affaires locales et l'absence d'une réelle consultation entre le gouvernement central et les autorités locales.

Estonie

Lors de la 32^e session, le Congrès a adopté la Recommandation 401(2017) sur la démocratie locale en Estonie suite à une visite de suivi effectuée dans les villes de Tallinn, Paide et Jõhvi par les

rapporteurs Henrik Hammar (Suède, PPE/CCE) et Leendert Verbeek (Pays-Bas, SOC) du 6 au 8 septembre 2016. Les rapporteurs se sont félicités des initiatives prises par les institutions estoniennes pour engager un processus de réforme territoriale aux niveaux local et national et réviser la loi sur le Budget de l'Etat en vue de renforcer l'interaction entre l'Etat et les autorités locales sur les questions budgétaires. Le Congrès recommande néanmoins aux autorités estoniennes de clarifier leur législation relative à la répartition des fonctions entre les collectivités locales et l'Etat et de modifier la législation interne afin de donner aux collectivités locales une plus grande autonomie financière.

Finlande

Lors de la 32^e session, le Congrès a adopté la Recommandation 396(2017) sur la démocratie locale et régionale en Finlande suite à une visite de suivi effectuée en mai 2016. Les rapporteurs du Congrès, Artur Torres Pereira (Portugal, PPE/CCE) et Karim Van Overmeire (Belgique, NI), se sont déclarés satisfaits de la situation générale de la démocratie locale en Finlande et ont souligné l'existence d'une culture de concertation et de coopération étroite entre les autorités locales et centrales finlandaises. Les rapporteurs ont soutenu la création d'un second échelon d'autorité territoriale favorisant la décentralisation au niveau régional, conformément aux précédentes recommandations du Congrès. Les rapporteurs ont notamment salué l'intention des autorités finlandaises, confirmée par Jari Partanen, Secrétaire d'Etat au ministère de l'Administration locale et des réformes publiques de la Finlande, d'étendre l'application de la Charte à l'échelon administratif régional qui sera établi dans la pratique en 2019. Ils ont appelé le Gouvernement finlandais à veiller à ce que les nouvelles autorités régionales aient toute latitude concernant leurs propres ressources.

B. MISSIONS D'ENQUÊTE

Turquie

Du 18 au 20 décembre, les co-rapporteurs sur la Turquie, Anders Knape et Leen Verbeek, ont effectué la seconde partie de leur mission d'enquête en Turquie afin d'enquêter sur les récentes détentions de maires élus et leur remplacement par des personnes nommées par le gouvernement dans plus de 40 communes. Ils ont eu une série d'entretiens à Ankara, Istanbul et Diyarbakır, notamment avec le vice-ministre de l'Intérieur, Sebahattin Ozturk, le sous-secrétaire adjoint du ministère de la Justice, Selahaddin Menten, des élus locaux, un maire nommé par le gouvernement, des avocats et des représentants d'associations de communes et d'organisations non gouvernementales. Les rapporteurs présenteront le rapport de leur visite à la commission de suivi du Congrès lors de sa réunion du 16 février à Athènes et en rendront compte au Congrès lors de sa 32^e session plénière (28-30 mars 2016).

Dans la Recommandation (Rec 397(2017)) sur la situation des maires et conseillers en Turquie, et, en particulier, sur les détentions de maires élus et leur remplacement par des personnes nommées par le gouvernement adoptée durant la Session, le Congrès demande au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'inviter les autorités turques à annuler les mesures législatives relatives aux « maires nommés par les autorités centrales » et à rétablir la capacité des conseils municipaux concernés. Il rappelle, par ailleurs, que l'arrestation d'un élu local doit être une mesure dûment fondée en droit interne, prise en conformité avec les standards du Conseil de l'Europe et, en particulier, avec la Convention européenne des droits de l'homme. Le Congrès appelle à réviser la législation turque afin d'aligner sa définition du terrorisme sur les normes européennes, notamment sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

En outre, le Congrès demande la révision des instructions ministérielles du 11 novembre 2016 en vue de dépenaliser la désignation de co-maires. A cet égard, il a décidé d'inscrire le suivi de la situation de Nurhayat Altun, membre de la délégation turque du Congrès, à l'ordre du jour des réunions du Bureau, jusqu'à la fin de la procédure judiciaire. « Co-maire » de Tunceli, elle a été arrêtée le 17 novembre 2016, et est maintenue en détention dans la prison de type F de Kocaeli.

Belgique

Les 2 et 3 février 2017, les rapporteur du Congrès sur la démocratie locale et régionale en Belgique, Henrik Hammar (Suède, PPE/CCE) et David Eray (Suisse, GILD) ont effectué une visite d'information

en Belgique afin de clarifier le fonctionnement des organes de la démocratie locale dans un contexte de diversité linguistique dans les communes "avec facilités" dans la région flamande autour de Bruxelles. Ils ont tenu des réunions avec les élus locaux et régionaux et avec le Vice-Ministre-Président du Gouvernement de Flandre et le Ministre flamand du gouvernement local et provincial, de l'intégration civique, du logement, de l'égalité des chances et de la réduction de la pauvreté, Liesbeth Homans.

C. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES

Au cours des 15 dernières années, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a observé plus de 100 élections locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et parfois aussi au-delà. Ces missions sont menées à l'invitation des autorités nationales ou des organes électoraux compétents et complètent le suivi politique de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le suivi des recommandations du Congrès préparées à la suite des missions d'observation est assuré par un dialogue post-électoral.

Missions d'observation

Finlande

Une délégation du Congrès a effectué une visite en Finlande du 5 au 10 avril 2017 pour observer les élections locales qui se tiendront le 9 avril. Menée par Lelia Hunziker (Suisse, SOC), la délégation était composée de 23 participants, de 18 Etats membres du Conseil de l'Europe. Avant le jour du scrutin, des rencontres sont organisées les 6 et 7 avril à Helsinki, en mettant l'accent sur la réforme territoriale actuelle et ses conséquences sur les élections locales de dimanche. A cette fin, la délégation tiendra des échanges de vues avec le Directeur de l'administration électorale du ministère de la Justice, Arto Jääskeläinen, la Ministre de l'administration locale et des réformes publiques, Anu Vehviläinen, et le Maire d'Helsinki, Jussi Pajunen.

Le jour du scrutin, le 9 avril, le Congrès a déployé 10 équipes pour visiter environ 150 bureaux de vote à Helsinki, Tampere, Vaasa, Joensuu, Oulu, Kuopio, Jyväskylä et Rovaniemi. La délégation a salué un système finlandais d'inscription des électeurs bien établi, basé depuis peu sur un recensement informatique de la population. Le Congrès a également salué le fait que seules les personnes résidant en permanence dans une municipalité ont le droit d'y voter.

Cependant, le Congrès a noté de possibles améliorations, telles qu'un système de scellage des urnes plus cohérent et un rôle renforcé des candidats indépendants au niveau local et régional. En ce qui concerne la question de la réforme administrative régionale en Finlande, la délégation du Congrès a exprimé ses préoccupations sur le fait que les régions auront de nouvelles responsabilités sans pour autant avoir l'autonomie financière nécessaire avec le risque que cela aboutisse à une sorte de décentralisation des fonds alloués par le gouvernement plutôt qu'une véritable régionalisation.

Textes adoptés

Elections de l'Assemblée Populaire de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie (République de Moldova)

Lors de la 32^e session, un rapport d'information a été présenté par Sevdia Ugrekheldze, (Géorgie, PPE/CCE), suite à une mission d'évaluation effectuée lors des élections de l'Unité territoriale autonome (UTA) de Gagaouzie, le 20 novembre 2016. Le rapport souligne que le nouveau cadre juridique, adopté en 2015, remédie à d'importants dysfonctionnements recensés dans de précédents rapports d'observation des élections du Congrès et a généralement été bien appliqué. Les efforts des autorités pour renforcer la qualité des listes d'électeurs et le niveau de préparation de l'administration électorale constituent des éléments importants en vue de l'amélioration des processus électoraux. Le Congrès se félicite également de l'interdiction du financement des campagnes électorales par des fonds étrangers, ainsi que de la mise en place à titre permanent de la Commission électorale centrale de l'UTA de Gagaouzie. Toutefois, le rapport relève des allégations faisant état de la persistance de problèmes liés à l'achat de voix, au détournement de ressources administratives et à l'absence de conditions de concurrence équitables pour tous les candidats,

notamment concernant le relais dans les médias. En outre, bien que le nouveau Code électoral ait apporté des améliorations substantielles, de nouvelles modifications demeurent nécessaires afin de réconcilier les législations respectives de l'UTA de Gagaouzie et de la République de Moldova.

Elections locales en Bosnie-Herzégovine

Lors de la 32^e session, le Congrès a un rapport (CG32(2017)16) et une recommandation sur l'observation des élections locales qui se sont tenues le 2 octobre 2016 en Bosnie-Herzégovine. Ces élections avaient lieu dans un contexte de tensions ethniques à la suite du référendum organisé le 25 septembre 2016 en Republika Srpska, organisé une semaine seulement avant les élections locales et portant sur la fête nationale de l'entité. Le rapport, présenté par Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD), a souligné le bon déroulement généralement calme et organisé du vote, à l'exception de quelques incidents violents isolés en particulier à Srebrenica et Stolac.

La gestion électorale générale au niveau de la Commission électorale centrale a été professionnelle et des améliorations procédurales ont été apportées, par exemple en ce qui concerne le processus de comptage et le système des «bulletins provisoires». Les modifications apportées à la loi électorale ont également porté un quota de 40 p. 100 du genre sous-représenté sur les listes de candidats pour les conseils municipaux.

Dans sa Recommandation, le Congrès propose d'intensifier la formation et d'obtenir une dépolitisation des commissions au niveau des bureaux de vote. Il se réfère également à la question récurrente de la qualité des listes électorales et réitère la mise en œuvre de la Recommandation 369 du Congrès en ce qui concerne la modification de la situation des droits de vote au niveau local des personnes résidant de facto à l'étranger. Des efforts devraient également être faits afin d'assurer une véritable égalité à tous les candidats. Plus généralement, les allégations d'achat de vote et d'utilisation abusive des ressources administratives devraient être prises au sérieux par les autorités de Bosnie-Herzégovine.

IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES

Le Congrès assiste les collectivités locales dans l'exercice de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs citoyens et dans leur recherche de solutions aux défis auxquels elles sont confrontées, en particulier en termes de sécurité, d'intégration, de dialogue et de participation, de respect des droits fondamentaux et des droits sociaux et d'inclusion des populations vulnérables.

Il est à l'initiative de réflexions et de projets sur ces questions et contribue activement aux travaux menés en la matière au sein du Conseil de l'Europe et au niveau européen.

A. RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

Lors de la 32^e session, le Congrès a adopté un rapport sur le rôle des collectivités locales en matière d'accueil et d'intégration des migrants et a tenu deux débats sur « l'accueil des réfugiés mineurs non accompagnés et « les régions frontalières confrontées aux migrations »

Le rapport présenté par György Illes (Hongrie, GILD) et Yoomi Renström (Suède, SOC) a fait l'objet d'un débat avec la participation de Tomáš Boček, Représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés et Malgorzata Galinska (Pologne), jeune déléguée. Le rapport insiste sur la nécessité d'apporter des réponses coordonnées, impliquant les différents niveaux de gouvernement, afin de mettre en place des politiques d'accueil efficaces qui puissent en même temps garantir le respect des droits de l'homme. Le débat s'est conclu sur le constat que les collectivités locales sont en première ligne face à l'augmentation du nombre de migrants et de réfugiés arrivant en Europe et doivent disposer des moyens nécessaires pour y faire face.

Le débat en Chambre des autorités locales sur « l'accueil des enfants migrants non accompagnés dans les villes européennes » a mis en lumière la difficile position des maires face à ces jeunes isolés, dont ils deviennent les « tuteurs » et qu'ils doivent à la fois protéger et aider à s'intégrer. Les

participants ont souligné le manque de solidarité entre les pays européens et la nécessité d'un soutien financier accru de la part des Etats. Parmi les problèmes évoqués, figurent le nombre insuffisant d'interprètes, les risques liés à l'exploitation sexuelle et aux violences, ainsi que la saturation des lieux d'accueil. Face à ces défis, plusieurs initiatives locales positives ont été présentées, comme par exemple le suivi et la formation proposées aux jeunes arrivants afin de les accompagner même après leur majorité ou encore l'accueil des enfants au sein de familles.

Lors de la Table Ronde sur « Les régions frontalières face aux flux migratoires » les orateurs invités et les membres de la Chambre ont partagé leurs expériences concrètes et leur analyse des graves difficultés rencontrées par les régions frontalières confrontées aux situations d'urgence en termes de migrations ; ils ont mis en avant les bonnes solutions et les principaux points d'une stratégie adaptée. Le débat était centré à la fois sur l'accueil des migrants et leurs déplacements d'une région à l'autre en Europe. Les associations européennes pertinentes représentant les régions d'Europe, l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) et la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE), ont apporté leur contribution à ce débat. En l'absence d'une politique cohérente au niveau européen, la Chambre a souligné le rôle clé que doivent jouer les régions en complémentarité et en coordination avec d'autres niveaux de gouvernement dans la définition et la mise en œuvre des politiques.

B. DIALOGUE INTERCULTUREL

Conférence sur les villes interculturelles Limassol, 27-28 mars 2017

Bert Bouwmeester (Pays-Bas, GILD) a participé à la conférence sur le thème « Bâtir des communautés diverses fondées sur des valeurs communes – l'approche des Cités interculturelles ». Il a présenté le rôle du Congrès dans la prévention de la radicalisation et la promotion de sociétés inclusives, et sa contribution au dialogue interreligieux, en mentionnant la boîte à outils du Congrès pour l'organisation d'activités interculturelles et interreligieuses.

C. PARTICIPATION DES JEUNES

Festival européen de la jeunesse (European Youth Award Festival) 2016 Graz, 30 novembre

Eunice Campbell-Clark (RU, SOC), vice-présidente du Congrès, a diffusé un message video lors de l'édition 2016 du Festival sur le thème des effets bénéfiques de la créativité numérique pour la société. Après avoir rappelé que le cinquième prix européen de la jeunesse décerné cette année est placé sous les auspices du Congrès, Mme Campbell-Clark a décrit les actions du Congrès dans ce domaine. Y compris une résolution adoptée en 2015 dans laquelle il demande aux autorités locales de créer les conditions qui permettent aux jeunes citoyens et aux élus d'entamer un dialogue, de manière à renforcer les liens entre eux, et de réfléchir à des modalités de participation comme la cogestion.

Participation des délégués jeunes à la 32e session du Congrès

Lors de sa 32e Session, le Congrès a accueilli 42 délégués jeunes âgés de 16 à 30 ans, venus de 42 pays. Les délégués jeunes ont participé à l'ensemble des débats et des réunions aux côtés des membres du Congrès. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement d'une initiative lancée en 2014 qui s'est révélée être une méthode efficace pour impliquer directement les jeunes dans la prise de décision locale et régionale.

Le Congrès mise sur le succès de cet exercice qui contribue à la mise en œuvre de la politique jeunesse du Conseil de l'Europe et du Congrès pour la participation des jeunes dans les processus décisionnels. A cette fin, et pour la deuxième année consécutive, les jeunes délégués développeront, en marge de leur participation aux deux sessions de 2017, des projets locaux qu'ils présenteront au Congrès à la Session d'octobre.

D. DROITS DES ENFANTS

27e réunion du Réseau des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

Florence, 1er décembre 2016

Le Congrès était représenté par son Porte-parole thématique sur les enfants, Johan van den Hout (Pays-Bas, SOC). Au sujet du Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants, lancé par le Congrès en 2012 et qui comprend des politiques et des initiatives pour guider les collectivités locales et régionales, il a déclaré que même si la Campagne UN Sur CINQ du Conseil de l'Europe a officiellement pris fin l'année dernière, le Congrès poursuivra ses efforts visant à promouvoir la Campagne et le Pacte. Il a fait référence à la déclaration prononcée par la Présidente du Congrès, Gudrun Mosler-Törnström, à l'occasion de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (le 18 novembre), qui appelle les collectivités locales et régionales à lutter contre ces crimes. Depuis 2015, le Congrès organise un séminaire tous les deux ans à l'intention des associations nationales de collectivités locales et régionales pour étudier attentivement toutes sortes de moyens de coopération et les encourager à signer le Pacte du Congrès. Le prochain séminaire se tiendra en Serbie en 2017.

E. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Dans le cadre de la feuille de route des activités visant à prévenir la corruption et à promouvoir l'éthique publique aux niveaux local et régional, adoptée à la 31e session, le Congrès a développé sa lutte contre la corruption à plusieurs niveaux:

Rapports thématiques

À sa 32e session, le Congrès a adopté une "Check -list pour le respect des normes internationales et des meilleures pratiques empêchant l'utilisation abusive des ressources administratives pendant les processus électoraux au niveau local et régional". Cette liste vise à identifier les zones à risque de détournement potentiels de ressources administratives, à évaluer la mise en œuvre du cadre juridique et à attirer l'attention des parties prenantes sur des cas spécifiques d'utilisation abusive.

Des rapports sur «Conduire des marchés publics au niveau local et régional», «La protection des lanceurs d'alerte», «Népotisme (recrutement du personnel)», «Conflits d'intérêts» et «Gouvernement ouvert» sont en cours d'élaboration.

Code de conduite

Le Congrès s'est engagé à réviser et mettre à jour le Code de conduite européen de 1999 sur l'intégrité politique des représentants locaux et régionaux. Le groupe consultatif sur la révision du Code, composé de quatre experts et du Secrétariat du Congrès, a tenu sa première réunion le 1er mars 2017 à Bruxelles.

Conférence conjointe du Congrès et du Comité européen des Régions sur la prévention de la corruption

Bruxelles, 28 février 2017.

La conférence a abordé les stratégies et a mis en évidence les bonnes pratiques ainsi que les avantages de la coopération aux niveaux local et régional. Les participants ont examiné la question de l'éthique publique aux niveaux local et régional, dans le cadre du travail du Congrès visant à réviser le Code de conduite européen sur l'intégrité politique des représentants locaux et régionaux.

S'exprimant lors de la conférence, la Présidente Gudrun Mosler-Törnström a réaffirmé l'engagement du Congrès dans ce domaine, en particulier par sa feuille de route qui est une approche globale et à long terme de la prévention de la corruption, de la promotion de cadres de gouvernance rigoureux et de l'élaboration de normes communes. Elle a expliqué que les autorités locales et régionales ont vu leurs budgets et leurs compétences augmenter, mais il manque encore les mécanismes de contrôle et de discipline, ouvrant la porte à de possibles abus.

F. ÉGALITÉ DES GENRE

Déclaration de la Présidente à l'occasion de la Journée internationale de la femme Strasbourg, 8 mars 2017

Gudrun Mosler-Törnström a déclaré que « le 8 mars est une date qui a un sens particulier pour toutes les femmes, et aussi pour tous ceux, hommes ou femmes, qui se battent pour une plus grande égalité entre les sexes dans nos sociétés. En tant que première femme élue à la présidence du Congrès, je me sens une responsabilité particulière à défendre cette cause. C'est pourquoi, au cours de mon mandat en tant que présidente, je mettrai toute mon expérience et mon énergie à promouvoir la participation des femmes dans la vie politique et publique »

61e session de la Commission de la condition de la femme, New York, 16 mars 2017

La Présidente du Congrès a tenu un discours during la session de la Commission des NU et a rappelé qu'inciter les femmes à s'engager au niveau local était le moyen le plus sûr d'assurer leur participation à tous les niveaux de gouvernance. Pour ce faire elle a présenté différentes solutions, comme l'imposition de quotas. Elle a donné l'exemple du Congrès qui, grâce à l'imposition d'un quota de 30%, a réussi entre 2011 et 2016 à faire augmenter le pourcentage de femmes parmi ses membres de 31% à 42%.

G. INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE

Après que dix Roms aient été élus en conseil local en Bosnie-Herzégovine en octobre 2016, un atelier de suivi a été organisé en décembre 2016 pour examiner les défis spécifiques rencontrés par ces nouveaux conseillers. L'atelier s'est concentré sur la résolution des problèmes auxquels ils rencontrent régulièrement dans leur travail quotidien, en leur fournissant une expertise politique et juridique.

L'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage a également soutenu les activités poursuivies par le Programme conjoint «ROMACT» Conseil de l'Europe / Commission européenne en République tchèque, où les groupes d'action communautaires (CAG) ont été soutenus pour réduire les stéréotypes concernant les Roms.

Le Groupe de travail de l'Alliance a appuyé la rédaction de la Résolution 415 (2017) sur la «Charte des partis politiques européens pour une société non raciste (révisée)» proposée par le Représentant spécial du Secrétaire général du Conseil de l'Europe pour les questions roms Valeriu Nicolae et présenté pour adoption par John Warmisham (Royaume-Uni, SOC), porte-parole du Congrès pour les Roms, lors de la 32ème session du Congrès.

En outre, une «Déclaration des maires et des représentants locaux et régionaux élus des Etats membres du Conseil de l'Europe contre l'anti-Gypsyisme» a été ouverte à la signature lors de la 32e Session. 55 représentants élus de 27 États membres du Conseil de l'Europe ont signé le texte. Cette Déclaration a été initiée par le SRSG pour les questions roms et par John Warmisham et donne aux élus locaux et régionaux l'opportunité de s'élever explicitement contre l'anti-tsigane. En la signant, ils s'engagent individuellement à «défendre les droits de l'homme et les principes démocratiques et à rejeter toutes les formes de discrimination, de violence, de harcèlement, d'incitation à la haine et aux discours de haine contre les Roms et les Gens du voyage et toute autre forme d'anti-tsiganisme»

H. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (ELDW)

L'édition 2016 de l'ELDW a eu lieu du 10 au 16 octobre avec la participation de 86 communes issues de 23 États membres. La réunion annuelle de coordination a eu lieu à Strasbourg, le 30 janvier 2017, avec la participation de maires, de conseillers locaux, de présidents d'associations et de coordonnateurs locaux du projet. La réunion était présidée par Gaye Doganoglu (Turquie, PPE / CCE), Vice-Président du Congrès et Porte-parole de l'ELDW. L'évaluation de l'édition de 2016, la

présentation des bonnes pratiques, la discussion sur le thème principal pour 2017 et la cérémonie de remise des diplômes pour les partenaires «12 étoiles» ont été les principaux points à l'ordre du jour.

En outre, un échange de vues a eu lieu sur la préparation du 10e anniversaire de l'ELDW, à venir en octobre 2017, avec une discussion sur l'axe principal de cette dixième édition. À cette fin, un projet de document conceptuel a été examiné, qui a ensuite été adopté par le Bureau du Congrès. Les principaux défis identifiés sont d'augmenter globalement le nombre de partenaires et d'impliquer les municipalités des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Ceux-ci peuvent être abordés en renforçant les activités promotionnelles du Congrès, y compris un clip vidéo de trois minutes qui a été produit et présenté depuis à la 32ème Session.

Le thème ELDW 2017 "*Participation, consultation et engagement des citoyens: pour une démocratie locale prospère*" a été approuvé par le Bureau du Congrès le 10 février. La semaine officielle de la démocratie locale aura lieu du 9 au 15 octobre 2017.

Pour assister la participation des autorités locales et régionales et leurs associations dans la préparation de leur Semaine de la démocratie, une note conceptuelle sur le thème 2017, une compilation d'idées thématiques, une liste des textes de référence du Conseil de l'Europe, ainsi que le logo en 36 langues et une version mise à jour de la brochure d'information (dans plusieurs langues) a été mise à disposition sur le site officiel de l'ELDW. Les développements les plus récents et les mises à jour sur les villes participantes peuvent être suivis sur Twitter (@democracy_week) et Facebook ("European Local Democracy Week").

Pour célébrer le 10ème anniversaire de l'ELDW, un débat plénier a eu lieu le 28 mars 2017 lors de la 32ème Session, avec la participation du porte-parole de l'ELDW Gaye Doganoglu et des représentants de deux partenaires de l'ELDW de longue date, Stockton on Tees (Royaume-Uni) et Katowice (Pologne). Ce débat a clairement illustré comment les partenaires de l'ELDW voient les avantages de leur participation aux éditions successives. Tous les membres du Congrès et les associations nationales d'autorités locales et régionales ont été invités à devenir des partenaires actifs de la Semaine.

I. DIVERS

Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport Budapest 29 novembre 2016

Gabriele Neff; Présidente de la Commission des questions d'actualité, a représenté le Congrès lors de cette 14e conférence, afin d'échanger des informations sur les domaines de coopération du Congrès avec l'EPAS (Accord Partiel sur le sport), à savoir les activités de promotion de l'intégration par le sport, en particulier l'intégration des réfugiés et des migrants au niveau local.

Conférence sur les droits de l'homme Séoul (Corée du Sud), 5 décembre 2017

Intervenant à l'ouverture de la Conférence sur les « standards internationaux des droits de l'humain et la gouvernance locale », le Secrétaire Général du Congrès Andreas Kiefer rappelé que ce sont les dispositions relatives aux droits de l'homme concernent une part considérable des tâches quotidiennes des autorités locales et régionale, qu'il s'agisse des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Il a également présenté le plan d'action du Congrès sur les droits de l'homme basé sur le travail préparatoire des membres du Congrès réalisé lors de la Conférence de Graz sur les droits de l'homme en 2015 et sur les travaux de la Commission de monitoring. De nombreux orateurs ont fait référence aux normes du Conseil de l'Europe qui ont un rôle préventif et ont souligné la nécessité pour les responsables politiques et les administrations locales de contribuer à la réalisation des droits de l'homme au profit de tous les citoyens.

27e Conférence du Conseil suprême des affaires islamiques Le Caire (Egypte), 11 mars 2017

S'exprimant lors de cette conférence sur « Le rôle des dirigeants et des décideurs dans la promotion de la culture de la paix et la lutte contre le terrorisme », Andreas Kiefer a souligné que la paix - et une société inclusive - ne peut être obtenue par des mesures de sécurité; celles-ci ne servant qu'à maintenir l'ordre public. Il a affirmé que la paix durable s'obtient avec des gens qui apprennent à vivre ensemble avec leurs différences et, pour y parvenir, il faut des dirigeants locaux qui soient à la fois conscients de cette question et prêts à travailler avec les citoyens pour en faire une réalité.

Les participants à la Conférence ont adopté une déclaration qui recommande d'utiliser tous les moyens de sensibilisation disponibles pour diffuser la culture de la tolérance et faire face à l'extrémisme. Bon nombre des recommandations de cette déclaration sont conformes aux lignes directrices du Congrès contre la radicalisation et à sa boîte à outils pour le dialogue interreligieux.

V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL

Comité des Ministres

Le Président et le Secrétaire général du Congrès tiennent des échanges de vues et communiquent régulièrement avec les Délégués des Ministres. Le Congrès participe aussi activement aux présidences du Comité des Ministres.

La présidente a tenu un échange de vues avec les délégués des Ministres le 11 janvier 2017 (voir I.)

Direction générale de la démocratie

Le Congrès coopère étroitement avec la Direction générale de la démocratie et son Centre d'expertise sur l'administration locale. Ensemble, ils mettent en œuvre le projet régional visant à renforcer les capacités des collectivités locales dans les pays du Partenariat oriental (2015-2017) et la création de synergies dans les projets bilatéraux existants en Albanie, Arménie et Ukraine (Voir sous VII.). Des réunions de coordination ont lieu régulièrement avec le Secrétariat.

B. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Le Congrès a des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin d'intensifier la coopération au niveau des rapporteurs et de leurs secrétariats respectifs, ainsi que dans les domaines d'intérêt commun, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes du Conseil de l'Europe.

C. COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

Le Congrès coopère étroitement avec la Commission de Venise, en particulier dans les domaines de l'observation d'élections et du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Conseil des élections démocratiques (CED) est une plate-forme de coopération électorale entre la Commission de Venise, en sa qualité d'organe juridique, l'Assemblée parlementaire et le Congrès, en tant qu'organes politiques chargés d'observer des élections dans leurs domaines respectifs. Le membre du Congrès Jos Wienen (Pays-Bas, PPE/CCE) est l'actuel président du CDE.

S'exprimant lors de la 109e session plénière de la Commission de Venise, Leen Verbeek, président de la Commission de Suivi du Congrès, a préconisé une coopération plus profonde avec la Commission de Venise. Il a souligné les problèmes récurrents identifiés par le Congrès, y compris les ressources financières insuffisantes pour les autorités locales et régionales, la définition restreinte de

leurs compétences et le manque de consultation en relation avec les gouvernements centraux. Il a souligné que l'absence d'applicabilité directe de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les systèmes juridiques nationaux était un problème nouveau et particulièrement inquiétant, soulignant le risque de recentralisation dans les Etats membres. En ce qui concerne les problèmes transversaux identifiés lors des missions pour observer les élections locales et régionales. M. Verbeek a évoqué l'utilisation abusive des ressources administratives pendant les processus électoraux comme la question la plus urgente.

M. Verbeek a également présenté la mission d'enquête organisée en 2016 par le Congrès en Turquie afin d'examiner la situation des élus locaux dans ce pays, mentionnant que le travail de la Commission de Venise sur la Turquie a contribué à la préparation du rapport du Congrès. Il a informé que le projet de résolution qui sera soumis pour adoption à la 32^e Session, demande à la Commission de Venise de préparer un avis juridique sur les questions soulevées (voir III B.).

Lors de la 110^{ème} session plénière de la Commission de Venise le 10 mars 2017, la Présidente du Congrès Gudrun Mosler-Törnström a informé les membres de la Commission des activités du Congrès notamment celles visant à répondre aux problèmes de la corruption et des migrations sur terrain et a souligné les domaines de coopération entre les deux institutions.

D. CENTRE NORD-SUD

Le Congrès a poursuivi sa participation au quadrilogue du Centre Nord-Sud et son engagement à contribuer aux activités du Centre. Le Congrès était représenté par son Secrétariat aux réunions du Bureau et du Comité Exécutif du Centre le 10 mars à Strasbourg. A cette occasion, le programme de Partenariat Sud-Med du Congrès a été présenté aux membres du Comité Exécutif, de façon à assurer toutes les synergies possibles avec les activités du Centre.

VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS

Le Comité des Régions de l'Union européenne

Le Congrès et le Comité des Régions de l'Union européenne coopèrent de manière permanente entre les sessions plénières des deux institutions.

Le 31 janvier 2017, le Président du Congrès, les présidents de ses deux Chambres, le Président du Comité des Régions et son premier vice-président se sont rencontrés à Paris lors de la réunion annuelle du Groupe de haut niveau. Il s'agissait de la seconde réunion sous ce nouveau format qui permet de renforcer la coordination politique et l'échange d'informations sur des priorités mutuelles et entre les deux instances (voir I.).

Les 22 et 23 février 2017, à Malte, Piero FASSINO (Italie, SOC) a participé au nom du Congrès à la huitième session plénière de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM), où il a présenté le Partenariat sud-méditerranéen du Congrès et assisté à la conférence connexe sur les migrations.

Dans le cadre de la Feuille de route anticorruption adoptée lors de sa 31^e session, le Congrès a organisé conjointement avec le Comité des régions, le 28 février 2017, à Bruxelles, une conférence sur « Le rôle des autorités locales et régionales dans la prévention de la corruption et la promotion de la bonne gouvernance » (voir IV.E.)

Associations européennes de pouvoirs locaux et régionaux

Le Congrès coopère étroitement avec les principales associations et organisations représentant les collectivités territoriales d'Europe, en particulier grâce à la participation et la contribution de représentants du Congrès lors d'un certain nombre d'événements.

Le Congrès a poursuivi son étroite coopération avec les principales associations et organisations représentant les collectivités territoriales en Europe.

En ce qui concerne la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE), André Antoine, président du groupe de travail sur la démocratie interactive de la CALRE et président du Parlement de Wallonie, a participé, en tant qu'orateur invité, au débat de la Chambre des régions sur la démocratie directe et la démocratie électronique (32^e session). Carolina Darias San Sebastian, co-présidente du groupe de travail sur les migrations de la CALRE et présidente du Parlement des Canaries, a participé, en tant qu'oratrice invitée, au débat de la Chambre des régions sur « Les régions frontalières face aux flux migratoires » (32^e Session) .

Pendant ce même débat, le Président de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE), Karl-Heinz Lambertz a brossé un tableau détaillé des difficultés que rencontrent les régions frontalières en termes de migrations.

Gloria Vltaly, présidente du réseau jeunesse de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) a participé au débat sur la démocratie directe et la démocratie électronique organisé par la Chambre des Régions (32^e Session).

Le Bureau de la Chambre des Régions a décidé de maintenir des contacts étroits avec les parlements régionaux de jeunes (notamment en Belgique, en Espagne, en Italie, en Suisse et au Royaume-Uni), en coopération avec le réseau jeunesse de l'ARE.

En ce qui concerne l'Association des agences de la démocratie locale (ALDA), le 3 mars 2017, Dorin CHIRTOACA, vice-président du Congrès (République de Moldova PPE/CCE) a pris part à l'inauguration par l'ALDA de l'Agence de la démocratie locale à Cimişlia, en République de Moldova. Le Congrès a joué un rôle majeur dans la mise en place des agences de la démocratie locale, qui se sont constituées en un réseau de 11 agences dans 8 pays contribuant au renforcement et au développement d'une bonne gouvernance locale en Europe.

Associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux

Conférence annuelle de l'Union centrale des communes de Grèce (KEDE) Thessalonique, 3 décembre

La Présidente du Congrès, Gudrun Mosler-Törnström, a salué la coopération rapprochée entre KEDE et le Congrès et a souligné la nécessité d'approfondir les consultations entre l'administration centrale et les collectivités locales, ainsi que d'accroître les compétences et les finances locales, en particulier pour les communes insulaires. Mme Mosler-Törnström a exprimé le souhait que la Grèce et le Congrès engagent bientôt un dialogue de postmonitoring sur ces questions.

Assemblée Générale de l'Association des Communautés d'Arménie Erevan, 24 février 2017

Plus de 400 maires arméniens, membres de l'Association des Communautés d'Arménie (CAA), se sont réunis pour adopter une nouvelle Charte (Statuts), développée avec le soutien du Congrès, et pour élire le Président et les organes directeurs de l'Association (voir VII)

VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLAN D'ACTION

Le but des activités de coopération du Congrès est d'améliorer la mise en œuvre dans certains Etats membres des recommandations adoptées par le Congrès afin d'apporter une réponse concrète aux problèmes recensés au cours des activités de suivi, de post-suivi, et d'observation des élections.

Ces activités sont menées dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe, en étroite coopération et en synergie avec les autres entités de l'Organisation.

Elles reposent notamment sur les échanges entre pairs dans des domaines dans lesquels le Congrès peut apporter une expérience et un savoir-faire spécifiques, comme le rôle et les responsabilités des responsables politiques locaux et régionaux.

Albanie

Dans le cadre du projet du Conseil de l'Europe « *Renforcer les structures de la gouvernance locale et la coopération des élus locaux en Albanie* », le Congrès soutient le processus actuel de décentralisation et la consolidation des principes de bonne gouvernance, en particulier la volonté des autorités nationales d'Albanie de renforcer le droit de consultation des collectivités locales, l'un des principes phares de la Charte européenne de l'autonomie locale.

D'importants travaux ont été accomplis dans ce sens, conduisant à l'inclusion du droit des collectivités locales d'être consultées dans la Stratégie transversale nationale sur la décentralisation et la bonne gouvernance 2015-2020. En outre, la loi organique sur l'autonomie locale prévoit la création d'un organe consultatif. De vastes consultations ont été menées pour la rédaction du règlement intérieur de ce Conseil consultatif, qui a été mis en place le 17 janvier 2017 en présence du Secrétaire Général du Congrès¹ et qui est maintenant opérationnel. Des membres de toutes les associations représentatives des pouvoirs locaux ont pu exprimer leurs préoccupations communes au sujet du projet de loi sur les finances locales lors de la première réunion du Conseil consultatif.

Après le succès de son lancement, il faudra plus de temps au processus pour se muer en une plateforme structurée apte à servir efficacement les intérêts des collectivités locales, au moyen d'un dialogue régulier et pluraliste et d'une coopération entre toutes les unités d'autonomie locale. Le Congrès continuera d'aider le Gouvernement albanais à renforcer le Conseil consultatif et organisera des échanges entre pairs, à l'intention des maires, jusqu'au terme du projet le 30 juin 2017.

Arménie

Responsable du volet « Renforcer le leadership des élus locaux » du projet « Soutenir la consolidation de la démocratie locale en Arménie », financé par le gouvernement du Danemark et qui s'est terminé le 31 décembre 2016, le Congrès a œuvré au renforcement des capacités et du savoir-faire des élus locaux afin qu'ils engagent un dialogue constructif entre eux, avec les autorités nationales et avec les citoyens. Les activités mises en œuvre ont contribué à l'établissement d'un réseau d'échange de bonnes pratiques entre les différents bénéficiaires du programme.

L'événement de clôture du projet, organisé le 5 décembre 2016, a permis à l'ensemble des bénéficiaires et acteurs arméniens (maires, conseillers, jeunes dirigeants locaux, représentants du pouvoir central, du Parlement, d'associations des collectivités locales et d'ONG) de mettre en commun les résultats et expériences. Tous se sont accordés à dire que le programme les avait aidés à mieux connaître les normes européennes en matière de démocratie locale et, s'agissant plus particulièrement des maires et des conseillers municipaux, à renforcer leur « leadership » et à établir des relations plus étroites avec leurs concitoyens, dorénavant plus impliqués dans le développement de la collectivité locale et dans la prise de décision. Le programme a contribué à créer un espace d'expérimentation et à proposer des principes, directives et méthodes pouvant guider les processus participatifs. Ces derniers pourront s'appliquer à de futurs projets.

Le Congrès a également poursuivi la mise en œuvre du projet « Soutien institutionnel à l'Association des Communautés Arméniennes (CAA) », financé par le gouvernement suisse dans le cadre du programme « Amélioration du système d'autonomie locale », coordonné par l'Agence Suisse pour le développement et la coopération (SDC). Ce projet a pour objectif de renforcer les capacités de la CAA pour lui permettre de devenir un acteur à part entière dans le système de gouvernance du pays. Sur la base des progrès accomplis et des résultats positifs de l'évaluation de mi-parcours, une prolongation du projet a été proposée pour la période du 1^{er} mai 2017 au 31 décembre 2018.

Le 24 février 2017, la CAA a tenu sa première Assemblée générale depuis plusieurs années, à laquelle plus de 400 maires, membres de l'Association, et Davit LOKYAN, ministre de l'Administration territoriale et du développement ont participé. Les élections du Président et des organes statutaires se sont déroulées selon les nouvelles règles, suite à l'adoption par l'Assemblée générale des nouveaux statuts de l'Association, révisés dans le cadre du projet. Le Congrès a salué cet

¹ Conformément à une décision du 21 décembre 2016 du Conseil des Ministres sur « les questions soumises à consultation et la structure, la procédure, la forme, le mode d'organisation et de fonctionnement du Conseil consultatif de l'autonomie locale et du pouvoir central ».

événement, qui constitue une étape importante dans le développement organisationnel de la CAA, et considère la forte participation des maires comme le signe d'une dynamique positive au sein de l'association.

Les activités du projet prévues pour 2017 portent sur le renforcement du développement organisationnel de la CAA, sur sa communication et sa visibilité, ainsi que sur l'amélioration de sa viabilité financière et de sa capacité de plaidoirie dans le cadre d'un mécanisme de consultation.

Ukraine

Le projet du Congrès « *Promouvoir la démocratie locale en Ukraine* » vise à améliorer la mise en œuvre des principes démocratiques en Ukraine en renforçant les capacités institutionnelles et de leadership des collectivités locales et en diffusant à l'échelle nationale les meilleures pratiques en matière de démocratie locale. Le projet s'appuie sur la feuille de route post-suivi signée entre le Congrès et le Gouvernement ukrainien en mai 2015.

Le Congrès participe aux mutations engagées par l'Ukraine en créant une communauté d'acteurs du développement local capables d'insuffler ces mutations. L'action entre pairs, bénéficiant de la contribution et de l'expérience d'experts et de responsables politiques locaux d'États membres du Conseil de l'Europe, vise à traduire les réformes dans un modèle renouvelé de gouvernance au niveau local². Les débats menés dans le cadre d'activités portent sur les principes de l'autonomie locale, les réformes en cours dans le pays, les mesures visant à accroître la transparence et la responsabilité des autorités locales quant aux réponses apportées aux besoins des citoyens et les diverses manières de renforcer l'engagement au niveau local³.

Au total, les activités mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action 2015-2017 pour l'Ukraine ont concerné 120 maires et 135 conseillers municipaux, parmi lesquels des présidents de conseils locaux, qui ont renforcé leurs capacités institutionnelles et de leadership. Ont aussi été associés à ces activités 148 jeunes dirigeants locaux, qui ont été encouragés à davantage s'impliquer au niveau local. Les initiatives locales mises en œuvre par les participants à la suite de ces activités font l'objet d'un suivi, et les bonnes pratiques recensées seront diffusées plus largement.

Le Congrès organisera jusqu'à l'été 2017 des activités similaires et des actions de mise en réseau, ainsi que des tables rondes thématiques sur de futures législations, en coopération avec les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux. En outre, un appel aux propositions pour les maires participant au projet sera lancé prochainement. Les communes qui seront sélectionnées bénéficieront de l'aide d'experts, d'exams par les pairs et d'une petite dotation pour mettre en œuvre des initiatives locales destinées à accroître la transparence et la responsabilité.

Cadre de coopération programmatique UE-CdE dans les pays du Partenariat occidental

Depuis début 2015, dans le cadre du programme thématique V.2 « *Renforcer les cadres institutionnels de la gouvernance locale* », le Congrès⁴ s'emploie à établir une autonomie locale transparente, fiable et efficace, conforme aux dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, en Moldova et en Ukraine⁵.

Par ses activités dans la région, le Congrès soutient le processus actuel de réforme de la gouvernance locale et fait de l'éthique et de la transparence une priorité de son travail avec les élus locaux en tant que moteurs du changement. L'échange entre pairs à l'échelle d'un pays ou d'une région a permis à 60 élus locaux d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de Moldova, d'Ukraine et du Bélarus de définir et d'appliquer des outils et méthodologies efficaces pour améliorer la gouvernance

² Outre les membres de la délégation ukrainienne du Congrès, les membres du Congrès et les experts qui ont partagé leur expérience avec les participants venaient d'Albanie, d'Arménie, de Finlande, de Géorgie, d'Italie, de Lituanie, des Pays-Bas, de Pologne, de Serbie, de Slovaquie, de Suisse et du Royaume-Uni.

³ Sept ateliers – Les maires, acteurs du changement ; 3 ateliers – Les conseillers, acteurs de la démocratie locale au quotidien ; 6 séminaires – Les jeunes responsables locaux, leviers de la démocratie locale.

⁴ En partenariat avec la Direction générale de la démocratie et son Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale.

⁵ Le Bélarus n'étant pas membre du Conseil de l'Europe, il n'a pas signé la Charte européenne de l'autonomie locale.

locale, concevoir des politiques centrées sur les citoyens et travailler de manière plus inclusive. Douze communes d'Arménie, de Géorgie, de Moldova et d'Ukraine ont été sélectionnées en décembre 2016 pour mettre en œuvre des initiatives locales concernant l'efficacité, la responsabilité et l'intégrité de la gouvernance locale. Des accords de subvention communs avec le Conseil de l'Europe ont été signés le 1^{er} mars 2017. Ces communes bénéficieront d'un soutien sous la forme d'un accompagnement individualisé et d'examen par les pairs.

De plus, à la suite de la 3^e réunion, le 2 mars 2017, de la Communauté de pratique sur la démocratie locale dans les pays du Partenariat oriental, des propositions concrètes de nouvelles activités par pays ont été formulées⁶. Des tables rondes thématiques seront organisées en partenariat avec l'association nationale de pouvoirs locaux : en Géorgie, sur la participation citoyenne, et en particulier les assemblées générales de localité ; en Moldova, sur les finances publiques locales et l'autonomie financière. Ces activités permettront de mieux prendre en considération et mettre en œuvre les recommandations et les feuilles de route découlant du suivi du Congrès.

Partenariat Sud-Med

Suite aux visites à Tunis et à Rabat en novembre 2016, le Congrès a élaboré un programme de Partenariat sud-méditerranéen afin de permettre aux collectivités locales et régionales des pays du sud de la Méditerranée de bénéficier de l'expertise du Congrès et de l'expérience de ses membres.

Axé initialement sur le Maroc et la Tunisie, le Partenariat Sud-Med a été approuvé par le Bureau du Congrès lors de sa réunion à Nicosie, Chypre, le 10 février 2017. Il établit cinq domaines prioritaires de coopération :

- renforcement du dialogue politique et promotion de la coopération décentralisée entre les collectivités des deux rives de la Méditerranée, dans le contexte de l'adhésion éventuelle des deux pays au statut de Partenaire pour la démocratie locale auprès du Congrès ;
- assistance et expertise législatives dans les domaines de compétence du Congrès, en particulier dans l'élaboration et la mise en œuvre de législations dans les domaines de la décentralisation et de la gouvernance locale et régionale ; accompagnement du processus électoral et, le cas échéant, observation des élections locales et régionales ;
- sensibilisation et formation des élus locaux et régionaux et de leurs administrations grâce au développement de programmes spécifiques ;
- renforcement des capacités des associations de pouvoirs locaux et régionaux ;
- appui au développement de la démocratie participative, avec une attention particulière portée à la place des jeunes, des femmes et de la société civile.

Lors de ses réunions du 1^{er} décembre 2016 et du 10 février 2017, le Bureau du Congrès a nommé Piero Fassino (Italie, SOC) en tant que Porte-parole pour le Partenariat Sud-Med et Michail Angelopoulos (Grèce, PPE/CCE), Xavier Cadoret (France, SOC) et Artur Torres Pereira (Portugal, PPE/CCE) en tant que porte-parole suppléants.

Durant sa 32^e Session, le Congrès a accueilli des délégations de haut niveau du Maroc et de la Tunisie, composées de représentants des collectivités locales et régionales et de leurs associations, des ministères gouvernementaux, des parlements nationaux et des instances constitutionnelles. La visite avait pour objectifs de renouveler le dialogue politique ; de présenter les travaux du Congrès aux délégations et de leur permettre d'établir des contacts avec ses membres, dans la perspective de l'accession au statut de Partenaire pour la démocratie locale. Elle avait également pour but de discuter d'éventuels projets de coopération dans le domaine de la gouvernance locale et régionale dans ces pays.

Les délégations ont eu un échange de vues avec les membres du Congrès et des réunions avec la Présidente du Congrès et le Président de la Chambre des pouvoirs locaux, les présidents des commissions, et les porte-parole pour le Partenariat Sud-Med. Mohamed Boudra, Président de l'Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux (AMPCC) et Mokhtar Hammami, Directeur Général des Collectivités Locales au Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement

⁶ La Communauté de pratique sur la démocratie locale dans les pays du Partenariat oriental réunit des représentants d'associations nationales de pouvoirs locaux, des experts et des membres de la société civile qui mettent en commun leurs connaissances, leur expérience et leur savoir-faire.

de la Tunisie ont pris la parole en séance plénière pour présenter les processus de régionalisation et de décentralisation dans leur pays ainsi que les défis qu'ils représentent pour leurs collectivités territoriales. Par ailleurs, Saloua Demnati, Présidente de la Commission de la Coopération, du Partenariat et des Marocains du monde au sein du Conseil de la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (Maroc), a fait une allocution lors de la Chambre des régions au sujet des régions frontalières face aux flux migratoires.

Des rencontres et des discussions bilatérales ont permis d'identifier plusieurs projets concrets à poursuivre, visant notamment à renforcer les capacités des associations nationales des collectivités, l'offre de formation et la participation des citoyens, et à partager l'expérience du Congrès en matière d'assistance électorale et législative.

Le Congrès a également réaffirmé sa volonté et sa disponibilité pour observer, à l'invitation des autorités tunisiennes, les élections locales prévues dans le pays en décembre 2017.

ANNEXES

Annexe 1: 32^e Session (28-30 mars 2017)

I. Ordre du jour:

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016806f9e77>

I. Résumés des rapports :

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016807012c8>

II. Liste des résolutions et recommandations adoptées lors de la 32^{ème} session du Congrès :

Résolutions

- Résolution 410 (2017) - **Vérification des pouvoirs des nouveaux membres et des nouvelles procédures de désignation**
- Résolution 411 (2017) - **De l'accueil à l'intégration : le rôle des collectivités locales face aux migrations**
- Résolution 412 (2017) - **Problèmes récurrents recensés dans les évaluations consécutives aux missions de suivi et d'observation d'élections du Congrès (période de référence 2010-2016)**
- Résolution 413 (2017) - **Analyse comparative de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale dans 47 États membres**
- Résolution 414 (2017) - **Eternellement jeune ? Le rôle des politiques et du travail de jeunesse aux niveaux local et régional dans le soutien de la transition des jeunes vers l'autonomie et la vie professionnelle**
- Résolution 415 (2017) - **Charte révisée des partis politiques européens pour une société non raciste**
- Résolution 416 (2017) - **Mission d'enquête sur la situation des élus locaux en Turquie**
- Résolution 417 (2017) – **Le libre accès aux données = amélioration des services publics**
- Résolution 418 (2017) - **Révision des Règles et procédures du Congrès**

Recommandations

- Recommandation 393 (2017) - **Budget et ressources du Congrès pour le prochain biennium (2018-2019)**
- Recommandation 394 (2017) - **De l'accueil à l'intégration : le rôle des collectivités locales face aux migrations**
- Recommandation 395 (2017) - **Problèmes récurrents recensés dans les évaluations consécutives aux missions de suivi et d'observation d'élections du Congrès (période de référence 2010-2016)**
- Recommandation 396 (2017) - **La démocratie locale et régionale en Finlande**
- Recommandation 397 (2017) - **Mission d'enquête sur la situation des élus locaux en Turquie**
- Recommandation 398 (2017) - **Le libre accès aux données = amélioration des services publics**
- Recommandation 399 (2017) - **Observation des élections locales en Bosnie-Herzégovine (2 octobre 2016)**
- Recommandation 400 (2017) - **La démocratie locale en République de Malte**
- Recommandation 401 (2017) - **La démocratie locale en Estonie**
- Recommandation 402 (2017) - **La démocratie locale en Islande**

Annexe 2: Communication de la Présidente du Congrès, Gudrun Mosler-Törnström, à la 32^e Session - 28 Mars 2017



Au mois d'octobre dernier, j'ai reçu des mains du Président sortant, Jean-Claude Frécon, le témoin de la présidence du Congrès, dans l'esprit d'une action collectivement menée par les présidents successifs. Je reprends ici cette métaphore de la course de relais qu'il a développée en présentant le bilan de son mandat et à mon tour, en octobre 2018, je passerai le relais à mon successeur. Mais de quoi ce relais est-il fait ?

Il s'agit avant tout de la conviction que les collectivités territoriales accomplissent une part considérable de l'action publique dans nos Etats. Et pour pouvoir mener cette action de façon efficace et bénéfique pour tous les citoyens, les collectivités ont besoin de moyens appropriés c'est-à-dire de budgets, de compétences, de lois et de protections juridiques.

En bref, j'ai la conviction, et je veux la partager avec vous, que notre rôle est important pour nos sociétés, que nous devons le remplir sur le terrain avec dynamisme et enthousiasme, et c'est ce qui nous réunit, au sein de notre Assemblée. Mais soyons réalistes, nous n'en sommes pas tous au même point dans nos pays respectifs. Certains pays sont plus avancés que d'autres en termes de qualité de l'action publique locale et régionale mais quelle que soit les différences de situation, je reste convaincue, que nous partageons la même conception de l'utilité de notre action et de sa nécessité. Car si nous, membres du Congrès, ne portons pas cette conviction, à quoi servirions nous ?

Il m'arrive de constater un manque d'engagement de certaines délégations dans la défense de leurs propres prérogatives vis-à-vis des gouvernements centraux et j'aimerais rappeler aujourd'hui, à l'ouverture de cette première session pour 2017, que nous sommes les représentants des 200 000 collectivités territoriales et non pas de leurs gouvernements. Certes, nous travaillons étroitement avec les gouvernements centraux et nous continuerons à le faire mais nous ne sommes pas ici pour représenter nos gouvernements. Nous sommes les représentants des gouvernements locaux et régionaux, au service des citoyens. C'est cette conviction qui devrait être notre boussole.

Chers collègues, je vous le demande avec sincérité et gravité : soyez les militants acharnés de l'autonomie des villes et des régions. L'Europe de la démocratie et l'Europe des valeurs vont mal. Jean-Claude Frécon, dans son discours en mars de l'année dernière, disait que « les nuages s'amoncellent au-dessus de l'Europe ». Il posait en cela un diagnostic très pessimiste mais aussi très réaliste sur la situation dans nos Etats membres et, en particulier, sur la situation de la démocratie locale et régionale. Quand je vois des maires élus arrêtés et remplacés par des fonctionnaires, quand je vois des compétences transférés vers les gouvernementaux centraux au prétexte de faire des économies, quand souffle le vent de la recentralisation, j'ai l'impression que la grande ambition qui est la nôtre, celle que nous défendons depuis très exactement 60 ans au sein du Conseil de l'Europe, cette ambition est mise à mal.

Mais il n'y a pas de fatalité à cela, chers collègues et c'est là le sens que je souhaite donner à ma présidence. Rien n'est écrit et tout est possible. Tout dépend de notre capacité à nous mobiliser, à nous investir afin de convaincre nos capitales, afin de convaincre ici à Strasbourg le Comité des Ministres que les crises que nous traversons peuvent être surmontées par une action collective, concertée et concrète à laquelle nous pouvons et devons contribuer.

Les collectivités locales et régionales ont un rôle éminemment stratégique à jouer dans tous nos Etats. Comment en seraient-elles convaincues si nous, au Congrès, ne sommes pas les porteurs enthousiastes de ce message ?

Chers collègues, je vous invite à vous mobiliser contre toute forme de recul de l'autonomie locale et de toute forme de défaitisme. Nous devons et nous pouvons inverser les tendances, pour continuer à progresser sur la voie de l'autonomie locale et régionale et, en le faisant, nous apporterons une contribution, que je crois majeure, à la stabilité démocratique de notre continent.

Annexe 3 : Communication de Ioannis Kasoulides, Ministre des Affaires étrangères de Chypre et Président du Comité des Ministres.,



Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Congrès,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir particulier que je m'adresse à vous ici aujourd'hui. Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de dialoguer avec vous pour vous présenter les priorités de la Présidence chypriote et vous communiquer des informations concernant certaines des questions politiques qui ont retenu l'attention du Comité des

Ministres ces derniers mois.

Permettez-moi de commencer par dire que c'est avec grand plaisir que Chypre a accueilli le Bureau du Congrès le 10 février à Nicosie. Madame la Présidente, j'ai été particulièrement ravi de vous recevoir au ministère. Cet événement a été une bonne occasion de promouvoir le travail du Congrès à Chypre tout en renforçant les relations et la coopération entre les collectivités locales de Chypre et le Congrès.

La réunion du Bureau avait été précédée par une Conférence sur « La coopération intercommunale et la bonne gouvernance : Chypre et l'expérience européenne », organisée en coopération avec le Centre d'expertise pour la réforme de l'administration locale et le Comité européen pour la démocratie et la gouvernance. La conférence a permis des échanges de bonnes pratiques sur la réforme de l'administration locale et la présentation de l'outil de renforcement des capacités de la coopération intercommunale, mis au point par le Conseil. Cet échange a été à la fois très fructueux, car Chypre envisage actuellement de réformer son administration locale, et très pertinent à la suite de l'adoption par le Congrès, en octobre dernier, de sa Recommandation sur la démocratie locale à Chypre. Une autre conférence internationale se tient cette semaine à Limassol sur le thème « Vers une nouvelle gouvernance de la diversité : s'inspirer des réussites locales » et j'espère qu'elle débouchera sur des conclusions concrètes.

Mesdames et Messieurs les membres du Congrès,

Nous nous trouvons actuellement dans un monde en pleine mutation, plongé dans l'incertitude, face à des défis considérables, quoique pas entièrement nouveaux, pour nos réalisations européennes communes. A pareille époque, il est important que l'Europe tienne bon, en restant fermement ancrée dans les valeurs que nous partageons. A cet effet, nous devons oeuvrer de concert, en encourageant le dialogue, les synergies et la coopération à tous les niveaux de gouvernement de façon à assurer un impact maximal à la mission qui est au coeur de cette Organisation.

J'observe que cette résolution se reflète dans les priorités de la Présidence chypriote du Comité des Ministres, ainsi que dans les priorités adoptées par le Congrès pour la période 2017-2020. Nos programmes sont axés de manière analogue sur l'approfondissement des valeurs du Conseil de l'Europe, le soutien de la coopération interinstitutionnelle et le renforcement des relations avec les pays de notre voisinage. Nous avons exprimé notre détermination à oeuvrer pour construire des sociétés inclusives ; à lutter contre l'extrémisme, le terrorisme et la xénophobie ; et à encourager la citoyenneté démocratique et la participation démocratique, à tous les niveaux de gouvernement. Je me félicite de la coopération constante entre le Comité des Ministres et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et je suis particulièrement heureux de pouvoir tenir ce dialogue avec vous aujourd'hui.

La Présidence chypriote est fermement convaincue que l'on ne pourra venir à bout des défis auxquels l'Europe doit actuellement faire face qu'en soutenant les piliers sur lesquels est fondé le Conseil de l'Europe – la sauvegarde de la démocratie, la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le respect de l'état de droit. Dans cette perspective, le renforcement de la sécurité démocratique constitue le thème sous-jacent des priorités de la Présidence chypriote. Le renforcement de la sécurité démocratique en Europe est une condition sine qua non.

Nous devons nous investir dans des institutions stables et démocratiques, des processus transparents et équitables, et des sociétés pluralistes et inclusives qui encouragent les citoyens à être tolérants et actifs sur le plan démocratique.

A cet effet, la priorité du Congrès, qui est d'accroître la qualité de la démocratie locale et régionale, notamment en sensibilisant aux droits de l'homme au niveau local et régional et en agissant en faveur de l'éthique et de la transparence, est particulièrement importante et nécessaire. Je tiens à saluer la priorité particulière que le Congrès a attribuée à la prévention de la corruption au niveau local et régional car il s'agit effectivement d'un thème très important et tout à fait d'actualité pour rétablir la confiance de la population à l'égard des gouvernements.

Le renforcement de la sécurité démocratique en Europe est crucial, compte tenu en particulier de la série d'attentats terroristes sanglants que nous avons connue ces derniers mois, et même ces dernières années. La semaine dernière, nous avons été témoins de l'horrible attentat terroriste à Londres. Dans une déclaration publique que j'ai faite en ma qualité de Président du Comité des Ministres, je l'ai condamné fermement et souligné que « cette tragédie confirme une fois de plus que nos démocraties doivent se dresser résolument contre le terrorisme dans le plein respect de l'Etat de droit. Nous devons également faire en sorte que les principes des droits de l'homme et nos valeurs de tolérance prévalent, dans nos sociétés, sur la haine que les terroristes cherchent à propager ». Les nombreux attentats terroristes qui ont eu lieu en Europe et au-delà et qui ont fait de très nombreuses victimes, nous appellent à agir avec une détermination encore plus grande. Cela reste une priorité pour le Comité des Ministres, qui est en train de réviser ses Lignes directrices sur la protection des victimes d'actes terroristes, en vue de leur adoption lors de la session ministérielle de mai à Nicosie.

Le Conseil de l'Europe a en effet mis au point plusieurs outils pour renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, le plus récent étant le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme relatif aux combattants terroristes étrangers. Nous espérons qu'il fera bientôt l'objet de suffisamment de ratifications pour entrer en vigueur.

Récemment, nous avons vu aussi des manifestations sans précédent d'attentats terroristes d'une rare violence à l'encontre de monuments d'une grande valeur culturelle. La Présidence chypriote attache une grande importance à la protection du patrimoine culturel. L'objectif des terroristes est à la fois de lever des fonds pour leurs activités terroristes, grâce au trafic d'objets d'art, et de supprimer les liens culturels et ethnologiques entre la population locale et sa terre. Or de telles manifestations constituent une atteinte à l'histoire et l'identité culturelle que partage l'humanité dans son ensemble et elles rendent d'autant plus impérieuse notre réaction collective résolue. C'est pourquoi nous saluons un autre pas en avant important dans la lutte contre le terrorisme à travers l'élaboration par l'Organisation d'une nouvelle Convention européenne sur les infractions visant des biens culturels. Elle représentera le premier traité international relatif à des mesures et sanctions à caractère pénal contre les activités illégales dans le domaine du patrimoine culturel, et nous espérons qu'elle sera adoptée lors de la prochaine session du Comité des Ministres le 19 mai à Nicosie. Durant sa présidence, Chypre a organisé un certain nombre de manifestations à Strasbourg, à New York et en d'autres lieux pour promouvoir la Convention et encourager l'adhésion à cet instrument.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la priorité que constitue la protection du patrimoine culturel, Chypre se réjouit d'accueillir le lancement de la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle, qui se tiendra les 6 et 7 avril 2017 à Limassol.

La mise en place de synergies est indispensable pour favoriser la sécurité démocratique. Les défis que j'ai évoqués plus tôt vont bien au-delà de nos frontières. Aussi est-il crucial que nous continuions à cultiver notre politique de voisinage et à renforcer notre coopération avec nos partenaires internationaux, dans l'intérêt de la sécurité de tous. Le débat que vous avez eu hier sur la coopération

avec le Sud de la Méditerranée était tout à fait opportun, et je suis persuadé que le dialogue se poursuivra de manière constructive et concrète au-delà de la session de cette semaine. Chypre a profité de sa présidence pour inviter nos voisins du Sud à différentes manifestations qu'elle a organisées, notamment la réunion des ministres de l'Education sur la création d'une culture pour la démocratie. Nous accueillerons aussi le Cinquième Atelier interculturel sur la démocratie organisé par la Commission de Venise, avec la participation de nos partenaires du Sud.

En ce qui concerne les organisations internationales, je tiens à préciser que l'année 2017 est celle du 10e anniversaire du Mémorandum d'accord qui a donné un nouvel élan à la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Cette coopération a été particulièrement fructueuse, tant du point de vue politique que du point de vue technique, et elle a permis d'organiser un grand nombre d'activités visant à atteindre nos objectifs communs. Je suis persuadé que cette coopération ne cessera de se renforcer à l'avenir.

Une autre question connexe examinée par le Comité des Ministres concerne la lutte contre la radicalisation menant à l'extrémisme, domaine dans lequel le Congrès joue un rôle actif, essentiellement grâce à la stratégie sur la prévention de la radicalisation et des manifestations de haine au niveau local. Je tiens à vous encourager dans cette activité importante car c'est au niveau local qu'il faut avant tout s'efforcer de résoudre ce problème.

Le développement de la culture démocratique et l'éducation de citoyens démocratiques constituent un outil important dans cette lutte. Ces aspects ont été abordés lors de la conférence ministérielle des ministres de l'Education, qui s'est tenue les 23 et 24 mars 2017 à Nicosie.

Les ministres de l'Education ont aussi eu la possibilité de discuter de la valeur à reconnaître à la diversité et au dialogue dans l'apprentissage, ainsi que de l'intégration des migrants par l'éducation. Les migrations à grande échelle et l'afflux de réfugiés constituent l'un des problèmes auxquels l'Europe a dû faire face ces dernières années. Nous devons nous efforcer de le résoudre en respectant pleinement nos valeurs communes et les engagements que nous partageons, sans oublier la nécessité de protéger les catégories vulnérables de notre société. C'est pourquoi je me félicite que vous ayez choisi pour thème de vos travaux en 2007 « les politiques décentralisées pour l'intégration réussie des réfugiés » et que vous ayez adopté parmi vos priorités pour la période 2017-2020 la construction de sociétés sûres et inclusives qui respectent la diversité.

Je profite de cette occasion pour vous informer que, début avril, le Comité des Ministres examinera un projet de Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe. J'espère que les mesures prises par toutes les parties prenantes pour mettre en œuvre ce Plan d'action renforceront la protection des nombreux enfants qui sont victimes des circonstances dans lesquelles ils se trouvent.

S'agissant de construire des sociétés inclusives, tolérantes et démocratiques, la Présidence chypriote attache une grande importance à l'autonomisation et la participation des jeunes. Je salue la détermination du Congrès à encourager les jeunes – grâce aux représentants de la jeunesse qui se trouvent ici dans cette salle, mais aussi grâce à ses activités.

La Présidence chypriote du Comité des Ministres estime très important de mettre en place les conditions qui permettront à chacun, sans discrimination, d'avoir pleinement accès aux libertés et droits fondamentaux. Nous tenons en particulier à faciliter l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées et à accroître les possibilités pour ces personnes de participer activement à la vie de leur communauté. Je suis donc très heureux que la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe sur le Handicap concernant la période 2017- 2023 vienne d'être lancée à Nicosie.

Enfin, je me réjouis du fait que la lutte contre l'antitsiganisme soit à l'ordre du jour de vos travaux cet après-midi. A cet égard, je peux vous informer que le Comité des Ministres va examiner prochainement un rapport d'étape relatif à la mise en œuvre du Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage. Il s'agit d'un domaine dans lequel les responsabilités incombent pour une large part aux collectivités locales et régionales et j'applaudis les efforts déjà réalisés par de nombreuses communes. Ces efforts doivent cependant se poursuivre car il reste encore beaucoup à faire pour garantir aux Roms et aux Gens du voyage la possibilité de vivre dans la dignité, sans discrimination et en ayant pleinement accès à leurs droits fondamentaux.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'en venir maintenant à un certain nombre de questions politiques qui occupent une place prépondérante sur l'agenda du Comité des Ministres depuis que Chypre en assume la présidence. L'une d'entre elles est la situation de crise en Turquie suite au coup d'Etat manqué de juillet de l'année dernière. En février, le Comité des Ministres a été informé par le ministre de la Justice de la Turquie des amendements constitutionnels envisagés ainsi que des mesures que compte adopter la Turquie en réponse aux recommandations du Conseil. Notre but est d'aider les autorités turques à surmonter les difficultés auxquelles le pays doit faire face, tout en assurant le respect de nos normes communes en ce qui concerne les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit. Le débat que vous tiendrez tout à l'heure sur la situation de la démocratie locale en Turquie est particulièrement important à cet égard.

En ce qui concerne le conflit en Géorgie, le Comité continue à suivre de près la situation sur place, notamment grâce aux précieuses informations fournies par le Secrétaire Général dans ses rapports réguliers.

J'espère que 2017 sera une année de progrès dans le règlement du conflit en Géorgie, ainsi que dans les autres parties de la zone géographique du Conseil de l'Europe où il y a des conflits et des tensions. Bien entendu, je pense avant tout à l'Ukraine, mais aussi au conflit du Haut-Karabakh et à la situation dans la région de Transnistrie en République de Moldova.

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à conclure sur une note très positive qui consiste bien évidemment à féliciter le Congrès à l'occasion du 10e anniversaire de la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL). Cette manifestation a été jusqu'à présent une véritable réussite et je suis certain qu'elle continuera à prospérer. Le climat politique d'aujourd'hui est un climat d'incertitude.

Nombreux sont ceux qui sont désenchantés par les processus démocratiques, par la politique, par les hommes et femmes politiques. Le populisme est en plein essor. Il est donc plus important que jamais de promouvoir et d'encourager la participation démocratique au niveau local car c'est le gouvernement local qui est le plus proche de nos concitoyens et qui a la capacité nécessaire pour renforcer ou rétablir la confiance et l'enthousiasme à l'égard de nos processus démocratiques. Je vous souhaite tout le succès possible pour l'édition spéciale de cette année de la Semaine de la démocratie locale !

Je vous remercie de votre attention. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Annexe 4: Délégués jeunes



Délégués jeunes	Pays	Activité / profession	Organisation / structure
QEJVANI Olta	Albanie	Maître de conférences Coordinatrice Conseiller juridique	Université "Aleksander Moisiu", Centre Durres "Enfants d'aujourd'hui"
SOSA POPOVIC Lara	Allemagne	Étudiante	Université de Constance
VILA PORTE Miquel	Andorre	Étudiant Analyste financier	UOC
HARUTYUNYAN Arpina	Arménie	Activiste sociale Chef du service des achats	Gitec Consult GmbH
TIEFENBACHER Wanda	Autriche	Associée de recherche	Centre européen de formation et de recherche pour les droits de l'homme et la démocratie
ZEYNALOVA Aysun	Azerbaïdjan	Vice-Présidente	Assemblée nationale des organisations de jeunes de la République d'Azerbaïdjan
ISERIC Harun	Bosnie- Herzégovine	Étudiant	Association européenne des étudiants en droit Sarajevo
TSOLOVA Iva	Bulgarie	Délégué jeune de la Bulgarie aux des Nations Unies	Association des Nations Unies de Bulgarie
KLASIC Nikola	Croatie	Étudiant en droit	Union des étudiants de Zagreb
FILIPPOU Rene	Chypre	Agent de relations publiques	Diplomatie des Jeunes de Chypre
MATACHE Narcis George	Denmark	Étudiant Leader de la jeunesse Politicien local	Université d'Aalborg Jeunesse européenne Danemark Parti social-démocrate danois

BIOSCA ALONSO Alba	Espagne	Étudiante	ONG Càlam et Nexes Interculturelles de Joves
TSEKANINA Arina	Estonie	Chef de projet	ONG VitaTiim
PAAVILAIONEN Linda-Riina	Finlande	Secrétaire général	Jeunes démocrates-chrétiens
PHILIPPOV Alexey	Fédération de Russie	Dirigeant Étudiant	d'ONG Pouvoir Intérieur des Jeunes/Plekhanov Université russe d'économie
BAILHACHE Edouard	France	Étudiant	Aucune
ENDELADZE Diana	Géorgie	Membre Stagiaire Étudiante	Club Diplomatique des Jeunes de Géorgie Transparency International Géorgie Université d'État de Tbilissi
BAKIRIS Konstantinos	Grèce	Étudiant	AEGEE Europe Forum des étudiants européens
VOLOM Andras	Hongrie	Délégué Jeune de Hongrie à l'ONU, Étudiant	Programme hongrois de l'ONU sur les délégués jeunesse Ministère des Affaires étrangères et du Commerce de Hongrie
O'DRISCOLL Liam	Irlande	Étudiant et bénévole	Foróige, Organisation nationale pour le développement de la jeunesse
ISEBARN Tinna	Islande	Secrétaire général	Conseil de la jeunesse islandaise
MILLAURO Francesca	Italie	Conseillère et Étudiante	Communauté d'Agira
JOVANOVSKA Dragana	« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	Secrétaire général	Centre pour le dialogue interculturel
PLATE Kristiana	Lettonie	Étudiante	ONG "Club "The House" - Youth of United Europe"
BARANOVAITE Kristina	Lituanie	Chef de projet	ONG Let's Do It (DAROM)
QUARING Manuel	Luxembourg	Étudiant	CGJL - Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg
MRVALJEVIC Darko	Monténégro	Chef de projet	Municipalité de Danilovgrad
HALAND Amanda Louise Bolann	Norvège	Étudiante	Ecole de la Cathédrale de Bergen
VAN DER SLUIJS Laurens	Pays-Bas	Membre du conseil d'administration (Trésorier)	Groupe de réflexion européen pour étudiants
GALINSKA Malgorzata	Pologne	Étudiante Professeur de polonais pour étrangers	Polskie Forum Migracyjnej

FERREIRA Frederica	Portugal	Étudiant en philosophie Membre d'un conseil local de la jeunesse, président d'une association de jeunes	Conseil des jeunes de Póvoa de Varzim Associação Ethos, Pathos, Logos
STICEA Mihaela	République de Moldova	Étudiante	Institut national moldave des relations internationales
MIHAL'KO Metus	République slovaque	Membre	Conseil municipal des jeunes de Prešov
JORDANOVA Anna	République tchèque	Étudiante Bénévole jeune politicien	Présidente des Jeunes Démocrates (Madí demokraté)
HOLOTA Anamaria	Roumanie	Étudiante	Forum des jeunes de Roumanie (Forumul Tinerilor din România)
MIJAL KOVIC Predreg	Serbie	Avocat - activiste	Administration de la ville de Pančevo
MATJASIC Matic	Slovénie	Étudiant	Conseil municipal des jeunes Maribor ("Mestni Mladinski svet Maribor")
GUSTAFSSON HALL Gabriel Alexander	Suède	Médecin junior	Union des Médecins Juniors de Gotland
URECH Frederic	Suisse	Étudiant Gestionnaire de contenu SEO	Jugendsession Session des Jeunes Sessione dei Giovani
POLAT Basak	Turquie	Assistant d'enseignement	Association pour le soutien de la vie contemporaine, Six Dots Fondation pour les non-voyants
SYMONOVA Mariia	Ukraine	Relations internationales Spécialiste des communications et des relations publiques Manager dans le d'OSC	Forum de la société civile du Partenariat oriental
WEAVER Christian	Royaume-Uni	Avocat	Ecole de droit de Nottingham Honorable Société de Lincoln's Inn

Annexe 5: Déclaration des maires et des élus locaux et régionaux des États membres du Conseil de l'Europe contre l'anti-tsiganisme.



Lors de la 32ème session du Congrès (28-30 mars), John Warmisham, Porte-parole du Congrès pour les questions relatives aux roms, présentera une «Déclaration des maires et des élus locaux et régionaux des États membres du Conseil de l'Europe contre l'antitsiganisme». Le Congrès appelle les élus locaux et régionaux à la signer pour affirmer leur opposition explicite à l'antitsiganisme. La déclaration avait été approuvée le 9 mars par la Commission des questions d'actualités du Congrès et avait été signée à

cette occasion par sa présidente, Gabriele Neff, ainsi que par John Warmisham – un appel à signature qui avait immédiatement été suivi par le maire de Bucarest (Secteur cinq) Daniel Florea. Cette Déclaration sera proposée à la signature des membres du Congrès durant sa 32ème Session et sera également diffusée à travers le réseau de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage.

MOI, MAIRE / ELU LOCAL OU RÉGIONAL,

Prenant note de l'appel du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ainsi que du Porte-parole thématique et le Représentant spécial auprès du Secrétaire Général sur les questions Roms à prendre clairement position contre l'antitsiganisme ; Considérant les instruments internationaux de sauvegarde des droits de l'homme signés et/ou ratifiés par les Etats membres du Conseil de l'Europe, en particulier la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et ses Protocoles, la Charte sociale européenne (révisée), la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, la Déclaration et le Plan d'action sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance (« Déclaration de Vienne ») adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993 ainsi que la Déclaration de Strasbourg sur les Roms (2010) et le Plan d'action thématique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du Voyage;

Vu l'article 1 de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CEDR) qui définit la discrimination raciale comme « [...] toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique [...] » ;

Compte tenu de la Recommandation de politique générale no 13 (2011) de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) sur la lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms ;

Eu égard à la Résolution 333 (2011) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur « la situation des Roms en Europe : un défi pour les pouvoirs locaux et régionaux », à la Résolution 366 (2014) « donner aux jeunes Roms les moyens d'agir par la participation », à la Résolution 403 (2016) sur « la situation des Roms et des Gens du Voyage dans le contexte de la montée de l'extrémisme, de la xénophobie et de la crise des réfugiés en Europe » ainsi qu'à la Déclaration finale du Sommet des Maires (2011) ;

Reconnaissant que l'antitsiganisme est une forme particulière de racisme ;

Gardant à l'esprit que, selon ces instruments internationaux de sauvegarde des droits de l'homme, il ne faut pas permettre que les libertés politiques servent indûment à exploiter, provoquer ou instaurer des préjugés fondés sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou la nationalité aux fins d'obtenir de l'électorat qu'il adhère à de tels préjugés ;

Conscient des tâches et responsabilités particulières qui incombent aux autorités locales et régionales en tant qu'acteurs du processus politique démocratique, à savoir offrir un cadre pour la mise en œuvre d'un processus de prise de décision politique qui intègre différents points de vue, permettant ainsi à la société de régler les conflits d'intérêts et d'opinions entre divers groupes sociaux par le dialogue plutôt que par l'exclusion et l'affrontement et choisir des représentants à différents niveaux en vue de leur participation active au processus politique ;

Convaincu que la représentation des groupes minoritaires ethniques, notamment des Roms et des Gens du Voyage, dans la vie politique fait partie intégrante du processus démocratique puisque les partis politiques sont, ou devraient s'efforcer d'être, un reflet de la société ;

M'ENGAGE À:

- défendre les droits de l'homme et les principes démocratiques fondamentaux et rejeter tous les types de discrimination, de violence, de harcèlement, d'incitation à la haine et de discours de haine contre les Roms et les Gens du Voyage ainsi que l'antitsiganisme sous toutes ses formes ;
- refuser d'afficher, de publier ou de faire publier, de diffuser ou d'approuver, de quelque manière que ce soit, des points de vue et positions qui suscitent ou encouragent, ou bien peuvent être raisonnablement considérés comme susceptibles de susciter ou d'encourager, l'hostilité ou la dissension entre des personnes d'origines ethniques ou nationales différentes et combattre vigoureusement tout sentiment ou comportement anti Roms et anti Gens du Voyage dans mes propres rangs ;
- m'abstenir de toute forme d'alliance politique ou de coopération à tous les niveaux avec des partis politiques ou des autorités locales et régionales qui incitent, ou tentent d'inciter, à la manifestation de préjugés raciaux ou ethniques et à la haine raciale ;
- m'efforcer d'assurer une représentation équitable des Roms et des Gens du Voyage à tous les échelons démocratiques en investissant d'une responsabilité particulière les principaux représentants de l'autorité locale / régionale afin de stimuler et de soutenir le recrutement de candidats issus de ces groupes à des fonctions politiques au niveau locale / régionale ; et
- m'engager plus avant à prendre des mesures appropriées pour s'assurer que toutes les personnes qui travaillent pour les autorités locales ou régionales connaissent les principes mentionnés ci-dessus et les appliquent en toute circonstance.

Annexe 6 : Statuts de partenariat octroyés par le Bureau du Congrès

Organisation	Type de statut avec référence aux Règles et procédures du Congrès	Date de la décision du Bureau
Assemblée des Régions d'Europe (ARE)	Partenaire statutaire auprès du Congrès (article 68)	10 février 2017
Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)	Partenaire statutaire auprès du Congrès (article 68)	10 février 2017
Association des Municipalités du Kosovo (AKM)	Observateur invité auprès de la Chambre des pouvoirs locaux (article 71)	10 février 2017
Fondation Lev Sapieha (Belarus)	Observateur invité auprès du Congrès (article 71)	10 février 2017
Conseil pour la coopération des collectivités locales rattaché au Conseil de la République de l'Assemblée nationale de la République du Belarus	Observateur invité auprès du Congrès (article 71)	10 février 2017
Association des villes chinoises pour l'amitié internationale (CIFCA)	Observateur invité auprès du Congrès (article 71)	10 février 2017
Confédération des Municipalités Ultraphériphériques (CMU)	Partenaire observateur auprès du Congrès (article 70)	27 mars 2017
Réseau d'associations de collectivités locales de l'Europe du Sud-Est (NALAS)	Partenaire institutionnel auprès du Congrès (article 69)	27 mars 2017

